

# snes

# U.

# LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°256 • Juin-Juillet 2006

ISSN : 0399.6522

## temps présent

Une rentrée à **hauts risques** p.2,3

**Manuel ou sortie scolaire** p.4



## Personnels

**Les "professeurs expérimentés"** p.5

**Intra 2006** p.6,7

**Précarité** : ça ne s'arrange pas ! p.7

Hors-classe des agrégés : **exclure au nom du mérite !** p.8,9

## culture

Théâtre p.9

## droits et libertés

Enfants scolarisés sans papiers p.10

## infos

Métier, catégories p.10

## tribune libre p.11

vie du snes p.12

## é d i t o

S'il ne fait pas de doute que l'école sera un enjeu important des élections en 2007, il est difficile aujourd'hui d'affirmer que les questions seront directement abordées, l'actualité montrant que l'éducation n'est considérée le plus souvent que comme une variable d'ajustement dans d'autres débats...

Les programmes feront sans aucun doute une large place aux questions sécuritaires ou à la dépense publique. L'École est au cœur de ces questions, mais toujours indirectement : la violence quotidiennement évoquée a régulièrement pour théâtre l'école, qu'il s'agisse des personnels ou plus souvent encore des élèves. **Quant au budget, le choix de la droite est fait. Dans ce domaine aussi, c'est celui de la surenchère, et l'heure est aux coupes claires, aux économies drastiques et à la baisse rapide des effectifs.** Dans leur logique, les fonctionnaires de l'Éducation nationale sont les plus touchés, puisqu'ils sont les plus nombreux. Pour justifier ces choix qui inquiètent une opinion toujours attachée aux services publics, les moyens les plus élaborés sont retenus, comme celui des audits, dont les conclusions sont écrites par avance mais qui ont le même parfum pseudo scientifique que ces sondages qui nous donnent déjà les résultats des premier et deuxième tours des présidentielles et, si vous le souhaitez, celui des législatives.

Les bonnes questions seront-elles posées ? Peut-on dissocier violence et insécurité sociale, échec et précarité ? Quel doit être le message donné par la société à sa jeunesse ? Si on ne se contente pas d'une pseudo égalité des chances, celle des bourses au mérite qui placera les seuls bons élèves – pauvres – sous la menace d'une sanction financière, **quelle politique faut-il mettre en œuvre pour amener tous les élèves à un niveau élevé de connaissances, de compétences et de formation et permettre l'intégration de tous dans la société ?** Et cela dans une société laïque, qui donne des règles communes tout en respectant et en s'enrichissant des origines et ses différences ?

Poser ces questions, c'est réfléchir sur les moyens que l'on doit se donner, sur les éléments de blocage qui entravent le progrès et même qui amorcent les régressions.

En refusant de mettre en cohérence ces sujets, de les replacer dans les cadres qui sont les leurs – on peut penser à l'Union Européenne par exemple, mais pas seulement – les réponses ne peuvent qu'être mauvaises et accroître les réactions de méfiance, de colère et de rejet de plus en plus fréquentes depuis cinq ans. Alors que chaque élection montre le désir de remettre à plat les choix opérés depuis 20 ans, les politiques suivent le même sillon libéral, laissant aux pseudo experts, médiatiques ou universitaires, le soin de nous expliquer que décidément nous ne comprenons rien au déclin d'un pays aveugle aux mutations mondiales. Cela ne doit plus durer.

La question des jeunes, celle du budget ou des services publics ne se résument certes pas à l'école. Mais **notre syndicat a le devoir de pousser ceux et celles qui aspirent à la présidence du pays à répondre précisément à ces questions.** Les autres forces du mouvement social auront à faire la même chose dans leur champ d'intervention et nous nous retrouverons dans bien des débats.

Nous poserons ces questions dès la rentrée à notre façon, en nous mobilisant dès le 6 septembre pour obtenir les moyens de travailler correctement, mais aussi pour lancer la bataille sur le budget 2007 et contrecarrer les annonces de la suppression de plusieurs milliers d'emplois dans l'Éducation nationale. Nous le ferons également en participant aux débats que notre syndicat et notre fédération proposeront dans le cadre des Congrès prévus pour l'année prochaine.

Michel DEVRED

*Bonnes vacances à tous.*

# Une rentrée à hauts risques

PAR MICHEL DEVRED

**Dès la fin du mouvement intra, la preuve était faite que cette rentrée n'était pas préparée sérieusement : alors que nous traitons des suppressions de postes et du sort des collègues, nous apprenions que les prévisions étaient fausses et que des heures étaient redistribuées dans les établissements pour permettre la réouverture de classes et de sections. L'inspection d'académie envisage même d'implanter des TZR sur des blocs constitués d'HSA, ce qui en dit long sur les conditions de travail des collègues concernés. Faut-il annoncer la pire des rentrées ? Pire que la précédente probablement, mais ... moins catastrophique que celle qui suivra si l'on en croit les premières annonces budgétaires.**

La première étape reste bien la rentrée 2006. Nous y subirons la conséquence des 900 suppressions d'emplois et la mise en œuvre de la loi Fillon, sans compter les effets des restrictions budgétaires. De nombreux établissements signalent que les effectifs sont à la hausse, d'autres qu'il faut se battre pour empêcher les suppressions d'options. Il sera donc important de faire le point dès la pré-rentrée lors d'AG afin d'organiser la résistance et de préparer le rassemblement déjà programmé par l'ensemble des organisations syndicales pour le 6 septembre.

Cette rentrée ne sera pas cependant la même que la précédente car nombreuses seront les innovations. Notre Ca académique en a signalé quelques unes comme :

- le socle commun. Si certains continuent de prétendre le contraire et préfèrent se leurrer, il est clair qu'il s'agit bien de mettre en œuvre l'éviction précoce des élèves (multiplication des réunions sur l'apprentissage junior) et la réduction des enseignements ;

- les groupes de compétences qui accélèrent le tri des élèves et sont lourds de menaces pour les diplômes nationaux ;
- la mise en place des collèges ambition réussite dans des conditions inacceptables. Le dispositif, qui a entraîné des dizaines de MCS et la réduction des moyens de tous les établissements, se révèle un fiasco, peu de collègues se laissant attirer par l'appel à candidature ;
- l'instauration de la polyvalence par le biais des concours et de l'expérimentation sciences physiques / SVT / Technologie en collège.

Il y a des logiques dans cette politique que nous essayons de montrer depuis longtemps. **L'objectif est bien de diminuer la dépense publique, en s'appuyant et en précédant parfois des objectifs de l'Union européenne.** Cette logique libérale consiste à considérer comme excessive toute dépense publique et à rechercher systématiquement le choix de la privatisation. L'EN n'y échappe pas, même si le discours officiel biaise en la ramenant à une logique d'efficacité, en s'appuyant sur des affirmations fausses ou des audits truqués pour justifier l'accroissement des charges de travail.

Les outils sont peut être moins connus, comme le rôle de l'établissement pour la mise en œuvre de ces politiques. Le constat devrait pourtant être fait de l'accélération rapide des pouvoirs du chef d'établissement, depuis le lundi de pentecôte jusqu'à l'appréciation pour la promotion des personnels ou la mise en œuvre du remplacement. Qu'ils soient volontaires ou non, les chefs d'établissement sont sommés de mettre en œuvre ces politiques. Ils le font parfois avec zèle, parfois en protestant quand ils réalisent combien ils sont mis en porte à faux par les instructions rectoriales. Les dernières annonces sur les bourses au mérite montrent que la tendance est d'en rajouter sans cesse car l'établissement est le lieu privilégié de la mise en œuvre rampante des réformes.

La CAA s'est ainsi interrogé sur le conseil pédagogique qui pointe timidement le nez en cette fin d'année. Le syndicat des chefs d'établissement a applaudi à sa mise en œuvre tout en essayant de

sauvegarder les apparences. Si le SNES s'oppose farouchement à cette réforme, c'est justement parce qu'il y voit **le moyen de mieux contrôler les personnels, de dessaisir le CA de ses compétences et les enseignants de leur liberté pédagogique.** Le texte précise en effet que « ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement »

Pour le dire brutalement, au nom de quelle compétence un chef d'établissement serait-il en mesure de peser si lourdement sur le champ pédagogique ? A quel titre un coordonnateur, souvent désigné par le seul chef d'établissement, est-il en droit de parler au nom de ses collègues et pairs ? Qu'avons-nous à gagner à l'instauration d'une nouvelle hiérarchie ? Il ne s'agit pas de craintes irraisonnées, puisque le principe du « super-prof » est mis en œuvre avec le collège ambition-réussite, bien que le recrutement montre la vanité de ce projet. Pour nous, il existe une instance de concertation dans les établissements, qui est le Conseil d'administration. Certes il est critiquable sur bien des points et il doit être amélioré, mais il reste le seul endroit où des élus peuvent porter légitimement la parole de tous.

**La CAA propose donc de tout faire pour empêcher la mise en œuvre des conseils pédagogiques.**

Si le chef d'établissement passe outre, nous appelons les collègues à refuser toute décision qui irait à l'encontre d'une décision du CA. Enfin, elle a estimé que si le chef d'établissement entend mener une réflexion de nature pédagogique, libre à lui de proposer la tenue d'AG qui débattront de ces questions.

Cette rentrée a une autre caractéristique : empêtré dans ses affaires, ses échecs, ses contradictions et ses rivalités, le gouvernement fait le choix de flatter jusqu'au bout sa clientèle. Les lettres de

cadrage budgétaire vont au-delà de toutes les premières annonces : que signifient ces 5000 suppressions envisagées pour le seul second degré ? Il faut le comparer d'abord aux 1500 postes de l'an dernier pour en comprendre la signification, mais cela ne suffit pas. D'abord parce que le choc ne portera pas sur les recrutements. Portés à un niveau minimal, il ne sera pas de nouveau abaissé (mais il correspond à un recrutement pour 2 départs à la retraite !). Les « efforts » porteront sur d'autres secteurs. Il existe 3 gisements et le gouvernement compte les utiliser tous les trois :

- moins d'élèves, en les triant et en les excluant alors que l'on sait qu'un apprenti sur 3 est en échec !
- moins d'enseignement, comme le montre l'expérimentation des sciences en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qui permet de diminuer les horaires. Un « audit » affirme que les emplois du temps des élèves sont trop chargés, il faut les alléger ! Casser le bac est un autre atout pour aboutir au même

résultat, les groupes de compétences en langue le montre clairement.

- moins d'enseignants enfin. Depuis Allègre, on avait perdu l'habitude de l'insulte, elle revient en force. Quel message donne-t-on à l'opinion en affirmant que les décharges sont des abus, que les remplacements doivent être faits à l'interne, sinon que les enseignants sont des tire au flanc.

Comme le dit le proverbe, quand ton ennemi voit loin, ne regarde pas tes pieds ! C'est en septembre qu'il faudra entamer la lutte pour obtenir un autre budget 2007. La CAA propose une action de grève dès la rentrée pour donner un signe clair de notre volonté de préserver l'Éducation. Si dans un cadre unitaire, une autre voie était choisie, comme d'attendre un peu, notre responsabilité sera de faire de cette première journée d'action nationale un temps fort : tous dans la grève pour faire reculer ce gouvernement réactionnaire ! Il ne faudra pas lui laisser croire qu'il

#### Le calendrier de rentrée :

- **pré-rentrée** : AG dans tous les établissements
- **6 septembre** : manifestation à Lille à 16h précédée d'une AG des SI
- **Courant septembre** : grève unitaire nationale

## Grève en septembre dans l'Éducation nationale

Le budget 2007 poursuit l'entreprise de dégradation du service public d'éducation. Aux dizaines de milliers de postes supprimés lors des précédentes rentrées s'ajouteront près de 8700 postes (sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires) qui manqueront pour assurer un service public de qualité. Dans le même temps, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les engagements de créations de postes (1500 au lieu de 3000) ne sont pas tenus.

Ce sont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels qui vont en payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

Le gouvernement avait déjà abandonné toute priorité à l'éducation, il continue aujourd'hui de démolir le service public.

Les fédérations de l'éducation (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation), réunies le 19 juin, dénoncent les arbitrages budgétaires du gouvernement qui conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Les fédérations dénoncent une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir.

Elles appellent les personnels à se mobiliser dans une action commune d'ampleur dès la rentrée 2006. Les mauvais coups ne doivent pas passer. C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui est concernée. C'est pourquoi elles décident de proposer une rencontre aux fédérations de parents d'élèves, aux syndicats de lycéens et d'étudiants...

Les fédérations appellent d'ores et déjà à des rassemblements unitaires le mercredi 6 septembre et à une grève courant septembre dont la date sera précisée à la rentrée.

## Samedi 10 juin, mobilisation pour la défense des services publics

Dans le cadre de la journée de défense et de développement des services publics, le collectif de l'agglomération lilloise avait organisé samedi 10 juin un débat sur les services publics en Europe. La FSU y a tenu un stand, occasion pour les militants présents d'alerter les citoyens sur les menaces qui pèsent sur le service public d'éducation, de dénoncer les réformes en cours qui s'inscrivent dans une conception rétrograde de l'Éducation, imposée par le gouvernement et pilotée par les institutions européennes depuis le sommet de Lisbonne : tri précoce des élèves, apprentissage à 14 ans, socle commun étriqué, limitation des missions de l'École à la formation d'une main d'œuvre employable et compétitive... D'autres intervenants ont dénoncé la dégradation de la qualité du service public à l'ANPE, à France Télécom, la libéralisation du secteur de l'énergie (EDF, GDF) ou la détérioration de la distribution de l'eau. La défense des services publics avait déjà été au cœur de la mobilisation contre la constitution européenne ou la directive des services dite directive Bolkestein. Les récentes annonces de suppressions massives de fonctionnaires ne peuvent que renforcer la détermination à se mobiliser pour reconquérir un véritable service public de qualité.

## Expérimentation en sciences et technologie au collège !

3 collèges de l'académie (Langevin Avion, Gernez Rieux Ronchin et Eisen Valenciennes) avaient été désignés par le rectorat pour expérimenter un enseignement regroupé des SVT, de la physique-chimie et de la technologie en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (les 3 disciplines étant regroupées et assurées pendant au moins un trimestre par un seul professeur). Sous prétexte d'atténuer la transition entre l'école primaire et la 6<sup>ème</sup>, cette expérimentation vise à diminuer les horaires disciplinaires et donc le nombre d'enseignants (-1/2h prof au total en 6<sup>ème</sup>, -1h prof et élèves en 5<sup>ème</sup>) tout en rétablissant la polyvalence.

La mobilisation des collègues de SVT, sciences physiques et technologie des collèges d'Avion (refus collectif de participer à une « grand messe » à Paris) et de Ronchin (vote d'une motion au conseil d'administration) a porté ses fruits : le rectorat renonce à leur imposer cette expérimentation et s'engage à respecter leur liberté pédagogique. D'autres collègues sont pressentis, il est toujours temps pour les équipes pédagogiques des disciplines concernées et les élus au conseil d'administration de refuser une expérience qui menace nos disciplines, nos statuts et la qualité du contenu auquel ont droit tous nos élèves.

Karine Van Wynendaele

# Manuel ou sortie scolaire ?

PAR MICHEL DEVRED

**Voilà le débat absurde qui est actuellement mené dans de nombreux établissements de l'académie, après la découverte d'une diminution importante des crédits d'Etat qui permettent l'achat des manuels scolaires, des carnets de liaisons, les appels d'offres globalisés et les frais de reprographie... La diminution moyenne est de 30 %, mais les baisses sont parfois plus importantes, jusqu'à 60 % comme en témoignent les SI qui se sont mobilisés sur la question. Nombreux sont les chefs d'établissement qui ont également écrit au rectorat.**

**L**e SNES est intervenu le premier en CTPA pour demander des explications et des mesures. L'affaire n'est pas seulement académique et d'autres se sont émus du problème.

L'explication serait à chercher dans la ... LOLF. Alors que ces crédits étaient auparavant « fléchés », c'est-à-dire à utilisation impérative, ces dotations sont désormais incluses dans un « programme », et les établissements auraient du mal à faire le lien entre les anciennes lignes budgétaires. L'explication est un peu courte puisqu'en réalité, comme pour les fonds sociaux, il semble bien que les crédits n'aient en réalité pas été complètement débloqués ! Le ministère pour sa part, incrimine des rectorats trop frileux qui hésite-

raient à débloquer des crédits déjà accordés. En agissant ainsi, il feint d'oublier la mise en place... de la LOLF qui oblige les rectorats à davantage d'autonomie, mais sans lui en accorder les moyens. Le rectorat a enfin une dernière explication: la faute ... aux fonds de réserve! Les établissements auraient amassé une cagnotte et tant qu'elle n'aura pas été utilisée, pas de crédit ! Tout cela prêterait à sourire, mais on reste consterné devant cette méconnaissance de la vie des établissements. La LOLF implique un fonctionnement en année civile alors que le calendrier des établissements est différent. C'est en ce moment que se prennent les décisions d'activités péri-scolaires, d'achats de manuels, pas en septembre. Si les établissements ont une « cagnotte », c'est qu'ils tentent de programmer les achats sur plusieurs années, par exemple pour les manuels.

Le rectorat prétend qu'il répondra au coup par coup. C'est le moyen le plus sûr d'aboutir à des catastrophes si on n'est pas en mesure d'agir rapidement en obligeant les établissements à engager des crédits !

La proposition que nous faisons est donc d'inciter les SI à :

- exiger du chef d'établissement l'état actuel de la subvention,
- lui demander la dotation de l'an dernier (ou mieux des 2 dernières années) et les dépenses effectuées,
- demander l'état des réserves. Ces réserves, correspondant aux quatre types de dépenses cités ci-dessus, peuvent alors être globalisées entre elles et utilisées pour une autre affectation que celle qui était prévue l'an dernier (le recteur a envoyé une lettre explicative à chaque établissement). Attention cependant, il s'agit de crédits affectés qui ne doivent pas être versés dans les réserves générales.

Si des réserves existent, il faut demander une Déci-

sion Budgétaire Modificative (DBM) pour couvrir les frais. S'il n'y a pas de réserves, il faut :

- demander au chef d'établissement de faire remonter en urgence une demande de complément et faire une démarche identique auprès du rectorat,
  - faire une motion en CA signée par le personnel et éventuellement par les parents. (voir texte joint)
- En tout état de cause, il faut absolument alerter les collègues qui doivent déposer leurs projets dans le cadre des Appels d'Offre Globalisés (AOG) et les parents, et éviter que le rectorat ne justifie de nouvelles diminutions de crédits.

## Proposition aux SI d'une motion à présenter lors de vos conseils d'administration

Les crédits d'état pour l'achat des manuels scolaires, des carnets de liaison, les frais de reprographie et les actions pédagogiques (Appel d'Offre Globalisée) sont cette année en forte diminution.

- La globalisation de ces crédits, prévue par la nouvelle loi de finance (LOLF) est l'occasion, dans notre région, d'une réduction drastique des moyens attribués aux établissements
- Les frais de reprographie et d'achat des carnets de liaison étant incompressibles, c'est bien sur les manuels scolaires et les actions pédagogiques que le rectorat fait peser les restrictions.
- Cette baisse importante est particulièrement mal venue alors qu'il faut renouveler les séries de manuels pour les disciplines dont les programmes changent à la rentrée (math, physique, SVT en cinquième et en première STG).

Nous protestons contre cette situation imposée par le rectorat et dénonçons les conséquences néfastes pour les conditions d'enseignement. Nous exigeons le rétablissement d'une subvention à la hauteur des besoins de l'établissement.



# Les « professeurs expérimentés » dans les « réseaux ambition réussite »

PAR MAGALIE LAUMENERCH

Lors du groupe de travail concernant les barèmes du mouvement intra-académique, le SNES avait demandé et obtenu la tenue de ce groupe de travail avant les propositions d'affectation, dans le but de connaître la situation réelle des postes avant le mouvement. Ce groupe de travail s'est tenu le lundi 29 mai 2006.

Les postes des professeurs expérimentés ont été définis par des fiches de profil (c.f. compte rendu du GT du 3 mai 2006) Rappelons que **ces postes ont été dégagés par redéploiement** : élévation des taux d'encadrement et suppression d'une demi-heure sur l'heure non affectée en cinquième et quatrième.

L'affectation des enseignants expérimentés en R.A.R. relève donc pleinement de l'affectation sur postes spécifiques et le travail de ce GT s'est réduit à la présentation par le Rectorat de la liste des collègues choisis. Les candidats avaient postulé en constituant un dossier composé d'un CV, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de la dernière note administrative. Les IPR et les chefs d'établissement ont pu consulter ces dossiers, au Rectorat les 17, 18 et 19 mai.

Les collègues ont déposé 90 dossiers, mais certains ont postulé pour plusieurs établissements. En réalité, 45 enseignants ont souhaité postuler et seuls 26 candidats ont été proposés par M.Vanacker, IPR chargé du dossier Ambition Réussite, à Mme la Recteur pour qu'elle procède aux affectations. 26 postes pourvus sur 94 : ces postes à profil n'ont donc pas soulevé un enthousiasme délirant de la part de nos collègues. Les collègues de Lille et sa banlieue ont reçu plus de candidatures que ceux éloignés de l'agglomération ; on constate d'ailleurs qu'il n'y a aucune candidature sur les collègues Martin Luther King et Vauban de Calais. M.Vanacker n'a pas caché qu'**une motivation souvent avancée était le désir de se rapprocher de Lille**... il n'a pas parlé des autres motivations.

Les disciplines rencontrées sont les suivantes : 8 lettres modernes, 2 lettres classiques, 7 mathématiques, 3 histoire géographie, 1 technologie,

1 PLP maths-science, 1 arts appliqués, 2 bio-tech, 1 CPE. Les enseignants sont nommés à titre provisoire et restent donc titulaires du poste occupé cette année, sauf les 7 professeurs de lettres modernes, le professeur de technologie et le CPE qui, après leur accord, sont nommés à titre définitif et libèrent le poste afin de « donner de la souplesse » à un mouvement où la quantité de mesures de carte scolaire fait craindre de grosses difficultés.

Les postes loin d'être tous pourvus, **une deuxième vague de recrutement est lancée** : dépôt des candidatures jusqu'au 8 juin, examen des dossiers les 14, 15 et 16 juin. M.Vanacker nous a informés qu'il y aurait certainement nécessité d'une troisième phase, pour laquelle la réflexion n'avait pas encore été menée quant à l'affectation des TZR. Il a précisé qu'il ferait en sorte que tous les postes soient pourvus, en recherchant dans les disciplines surnuméraires mais en respectant toutefois le volontariat et en menant une réflexion sur le profilage des postes restants.

Les collègues qui ne rempliraient pas les missions correctement en cours d'année, resteront affectés dans l'établissement du RAR, la situation de la

discipline sera étudiée au moment des mesures de carte scolaire de l'an prochain.

Les candidatures rejetées l'ont été quand :

- la motivation essentielle était trop évidemment le rapprochement sur Lille,
- l'avis du chef d'établissement ou de l'IPR était défavorable,
- le profil de l'enseignant ne correspondait pas au profil du poste.

Lors du GT concernant le profil des postes, nous avons demandé des précisions sur le temps de service hebdomadaire des enseignants expérimentés ce que les inspecteurs d'académie adjoints devaient éclaircir. En l'absence de réponse de leur part, M.Vanacker a précisé que, selon lui, une heure devant élèves, même s'il s'agit d'un petit groupe doit correspondre à une heure devant une classe, mais que pour les heures non faites devant élèves, deux heures correspondent à une heure devant une classe. Cependant, il ajoute qu'il fait confiance aux chefs d'établissement pour gérer avec souplesse le temps de service de ces collègues, une semaine pouvant demander plus de présence et la suivante un peu moins.

## Formation continue

### PAF 2006 - 2007 : faire moins avec moins

*Le volume de formations est en baisse de 10 %, le rectorat tente de cacher cette réduction de moyens en faisant plus de stages, mais moins longs.*

#### • Inscriptions

Le serveur (<http://www.ac-lille.fr/paf/>) est ouvert pour une première vague d'inscription du 1<sup>er</sup> au 13 juillet, il sera à nouveau ouvert du 28 août au 17 septembre. Le PAF est consultable pendant toute la période des vacances. Le nombre de vœux est limité à 3 par candidat, dans une limite de 36 heures au total, exception faite des néo-titulaires qui peuvent demander jusqu'à 54 heures.

Les stages seront ouverts si le nombre de demandeurs est suffisant (801 modules ont été fermés l'an dernier pour cette raison, alors que d'autres stages disposent de liste d'attente équivalant à plusieurs années, preuve de l'inadéquation entre l'offre et la demande).

#### • Conseil :

pour multiplier les chances d'obtenir vos vœux, demandez en premier vœu les stages les plus demandés, c'est-à-dire les TICE et les stages disciplinaires.

# Intra 2006 : premières analyses

PAR KARINE BOULONNE



**Les commissions d'affectation se sont déroulées du 19 au 22 juin, dans un contexte d'annonces ministérielles sur 8500 nouvelles suppressions de postes à venir et d'audits sur la « modernisation de l'Etat » visant à remettre en cause nos décharges statutaires.**

3120 collègues ont participé à ce mouvement, dont 2193 volontairement. Comme l'année dernière, les mutations ont été dominées par les suppressions de postes, **304 collègues en mesure de carte étant à réaffecter** (et combien de plus si les chefs d'établissement avaient respecté les règles et réellement proposé un choix entre un complément de service, parfois longtemps resté inconnu, et une suppression de poste ?), entraînant une impossibilité à muter pour les autres participants, hormis vers les régions et établissements traditionnellement peu attractifs ou les zones de remplacement (45 TZR ont changé de zone).

Les 17 commissaires paritaires du SNES (et autant de suppléants) élus lors des élections professionnelles de décembre, ont réalisé un long et parfois fastidieux travail de vérification

systematique de toutes les situations dès la réception des documents préparatoires, travail préalable nécessaire pour proposer modifications et améliorations, dans le respect des règles, afin de traiter équitablement tous les personnels. Nos nouveaux élus ont été surpris de constater que les autres syndicats se contentaient d'assister aux séances, enregistrant la plupart du temps sans sourciller un projet erroné, dans un silence lourd de conséquences pour les collègues concernés, considérant même nos interventions pour rectifier des anomalies comme une perte de temps ! Où est la cogestion ?

**La première matinée a donné lieu à un bras de fer entre le SNES et l'administration :** le rectorat prétendait passer outre les vœux des collègues et attribuer en extension des postes pourtant demandés, sous prétexte qu'ils l'étaient à des barèmes faibles. Nous avons obtenu que les vœux soient respectés et que les collègues non satisfaits soient traités « humainement » en extension (les plus gros barèmes ont généralement été affectés sur une ZR la plus proche possible de leur 1er vœu). Le SE-UNSA est intervenu pour une collègue en congé parental ayant perdu avec son poste les points APV correspondants. En 1999, le SNES avait été bien seul quand l'administration, appuyée par le même SE et le SGEN-CFDT, avait décidé de reprendre les postes des collègues qui renouve-

laient leur congé parental après 6 mois pour montrer que le mouvement déconcentré fonctionnait.

Autre source de conflit : le traitement des mesures de carte. L'an dernier, le SNES, seul encore, avait demandé le maintien de la priorité communale, puisque les collègues sont dans l'obligation de formuler ce vœu et peuvent donc légitimement penser qu'ils passent avant une mesure de carte plus éloignée. En 2005, le nombre croissant des MCS a conduit le rectorat, toujours soutenu par les autres syndicats, à ne pas considérer le vœu commune, ce qu'il a continué à faire cette année. A cela s'est ajoutée une nouvelle dégradation.

---

**Mesures de carte scolaire : le rectorat vous donne des ailes !**

C'est dorénavant d'un sextant qu'il faudra armer les commissaires paritaires pour vérifier les affectations. La note de service prévoit qu'un collègue dont le poste est supprimé soit affecté au plus proche de son ancien établissement, par cercles concentriques. Le rectorat, soutenu par le SNALC, l'a interprété au pied de la lettre et n'a pas hésité à faire appel à la latitude, la longitude, Pythagore et autres racines carrées pour justifier son calcul des distances entre établissements, niant la réalité du terrain et des routes, niant également le kilométrage obtenu par le recours à plusieurs logi-



ciels de calcul d'itinéraires. Le vol d'oiseau devient la règle, on n'ose imaginer ce qu'une telle démarche donnerait en Haute-Savoie ! Nous avons interrogé le rectorat pour chaque cas que nous contestions, parvenant pour certains à améliorer la situation, nous heurtant pour les autres à une réponse invariable, implacable : « la machine dit que c'est plus près » ....

Les pratiques utilisées depuis l'origine du mouvement déconcentré ont ainsi été bouleversées, sans concertation, sans que les concernés en aient été informés, sans que les autres organisations syndicales y trouvent à redire ... Nous serons vigilants pour que l'an prochain les règles soient claires et précisées dès avant la formulation des vœux.

### Entrants dans l'académie : tous TZR

349 stagiaires IUFM entrent dans l'académie (70%) obtiennent un poste de TZR (Titulaire en Zone de Remplacement) ; de plus en plus d'entre eux misent d'ailleurs leurs 50 pts IUFM sur une ZR qui les intéresse plutôt que de subir une extension qui les mettra de toute façon sur un poste de ce type. Au total, ce sont 500 nouveaux collègues qui deviennent TZR faisant grimper à plus de 10% la proportion de titulaires de l'académie qui seront remplaçants à la rentrée 2006, conséquence incompréhensible des coupes budgétaires dont Lille fait les frais depuis quelques années quand on constate dans le même temps le gonflement des effectifs et des heures supplémentaires, quand les avertissements donnés par les équipes lors des audiences à l'IA ou au rectorat se traduisent par des divisions à créer dans l'urgence, d'ici septembre, sans moyens adaptés !

**Au final, la situation est extrêmement disparate d'une discipline à l'autre :** en documentation, il restait plusieurs dizaines de postes vacants à l'issue du mouvement, alors que les lettres ou l'anglais accueillent plus d'une centaine de nouveaux TZR chacune. Il faudra être particulièrement attentif à la situation de ces collègues qui risquent d'être reconvertis sauvagement en cours d'année et contre leur gré en documentalistes ou profs polyvalents.

Le SNES organisera à la rentrée une réunion d'information destinée à l'ensemble des TZR. Un bulletin spécial est en cours d'élaboration. Le prochain congrès en mars 2007 sera aussi l'occasion de mener une réflexion sur nos revendications concernant le remplacement.

# Précarité : ça ne s'arrange pas !

PAR DIDIER COSTENOBLE

### Remplacements

D'après les remontées que nous avons pour cette année scolaire, tous les remplacements effectués par des non titulaires l'ont été par des vacataires, même lorsqu'il était prévisible que le congé dépasse 200h de cours (horaire annuel maximum pour un vacataire).

Il y a donc eu parfois deux collègues qui se sont succédé sur le même remplacement ! Les vacataires n'ont obtenu un contrat de contractuel que quand il n'y avait plus de collègue disponible dans la discipline, et ce dans des conditions souvent inacceptables : par exemple un collègue se voit proposer un contrat d'une semaine avant les vacances de printemps puis un autre contrat de la rentrée au 3 juin ! Un CDD d'une semaine, qui dit mieux ?

### Mise en place dans l'académie des Contrats à Durée Indéterminée (loi du 26-07-2005).

Le SNES et la FSU ont participé au groupe de travail. Le Rectorat a établi une première liste de 488 personnes. Cela concerne les MA et des contractuels. Il faut avoir plus de 50 ans et plus de 6 ans de service dans les 8 dernières années au 27-07-05 (ou à la fin du contrat en cours) ou 6 ans de services ininterrompus au 27-07-05 (ou entre le 01-09-05 et le 31-08-06).

Nous avons demandé que l'Administration contacte tous les personnels non titulaires pour vérifier que personne n'a été oublié et nous n'avons pas été entendu : le Rectorat ne contactera que ceux qui ont droit à un CDI et pour le reste, nul n'est censé ignorer la loi !

**Il faut donc vous manifester auprès du S3 si vous pensez avoir été oublié**

### Nous avons posé une série de questions sur la mise en place pratique

• *Que se passe-t-il s'il n'y a pas de besoin dans une discipline ?*

**Réponse** (après beaucoup de tergiversations) : Il pourra y avoir des licenciements (y compris pour ceux à qui on propose un CDI au 1<sup>er</sup> septembre 2006 !).

• *Quelles dispositions pour le licenciement (préavis, indemnités, réemploi en cas de nouveaux besoins.....) ?*

**Réponse** : Il n'y en a pas car toutes ces questions ont été posées au ministère et le Rectorat n'a toujours pas la réponse !

• *Quelle carrière, en particulier pour ceux qui étaient anciens MA en avaient une ?*

**Réponse** : Pas de réponse non plus. Mais l'Administration laisse entendre qu'il n'est pas sûr que les anciens MA aient toujours une carrière !

**En réalité, comme nous le craignons, cette loi n'est pas une avancée contrairement aux propos tenus par les représentants de l'Administration dans ce groupe de travail.**

**Pour ceux qui étaient contractuels, la situation ne sera pas améliorée : s'il n'y a pas de poste, il y a licenciement. En revanche pour ceux qui étaient MA, elle sera nettement détériorée. Avant la loi, ils avaient automatiquement un poste (même dans une discipline où il n'y avait pas de besoin). Après la loi, ils deviennent contractuels à durée indéterminée et donc susceptible d'être licencié, s'il n'y a pas de poste.**

**Le S3 de Lille organisera une AG des non titulaires à la rentrée de Septembre. La date, le lieu et l'heure seront précisés dans le bulletin de rentrée**

# Hors-classe des agrégés : exclure au nom du mérite !

PAR NOËLLE CÉLÉRIER

Après report, la CAPA s'est finalement tenue le 2 juin (la CAPN a lieu début juillet). Nous avons signalé une erreur dans la prise en compte de l'ancienneté au 11ème échelon qui avait des conséquences sur le barème de tous les promouvables ayant au moins trois ans d'ancienneté dans le 11ème échelon. Le rectorat a reconnu une erreur de paramétrage informatique et a proposé une CAPA complémentaire le 8 juin.

Nos revendications pour la hors classe ont constitué notre fil conducteur dans l'examen du tableau d'avancement proposé par le rectorat et justifié nos interventions en CAPA. En effet, depuis 2005, **le ministre remet en cause le droit de chacun à accéder à la hors classe de son corps en fin de carrière** et, en 2006, il en a généralisé les modalités aux agrégés. Il installe ainsi partout l'inégalité – entre les académies, les disciplines, les établissements- et l'arbitraire au nom du « mérite ». Il exclut a priori des milliers de collègues en fin de carrière de l'accès à la hors classe et de l'amélioration indiciaire correspondante et il opère un tri parmi les autres.

Nous avons rappelé, en CAPA, notre critère de classement essentiel, l'ancienneté de carrière requise pour bénéficier des indices terminaux de

la hors classe, soit 4 ans dans le 11e échelon pour les agrégés :

- d'abord, un collègue agrégé n'ayant pas atteint le 11ème échelon et qui accède à la hors-classe est promu automatiquement au grand choix pour franchir les échelons restants: pas d'indice spécifique hors-classe, donc pas effet financier ;

- ensuite, le ratio actuel (3,82% de promus parmi les promouvables, soit 1376 promotions possibles cette année au niveau national) est très loin de permettre la promotion de tous les collègues avant leur fin de carrière ;

- enfin, la reconnaissance de nos qualifications doit passer par une revalorisation salariale, y compris en fin de carrière (engagements gouvernementaux de 1989 avec la hors-classe).

Nous avons donc demandé que la bonification rectorale la plus élevée soit attribuée aux collègues les plus anciens dans la carrière afin qu'ils puissent effectivement prétendre à une promotion lors de la CAPN. Le nombre d'avis « exceptionnel » est limité (10% des promouvables soit 177), le nombre de promotions pour notre académie sera sans doute inférieur à 100 dans le « meilleur des cas » (!).

Des collègues au 11ème échelon avec 4 ans et plus

d'ancienneté demeurent exclus de la promotion à la hors-classe en 2006.

Ils ont une très bonne note pédagogique et administrative, mais l'avis remarquable ou très honorable du recteur les place en mauvaise position dans les propositions, puisque trop d'avis exceptionnels ont déjà été portés sur des collègues dont l'ancienneté de carrière ne leur permettra pas d'être promus au niveau national. Voilà donc **des collègues expérimentés, appréciés dans leur établissement et par l'inspection pédagogique, exclus de fait de toute promotion en 2006 ... au nom du « mérite»!**

Le mérite ne rime toujours pas avec la parité hommes-femmes : sur les 1775 promouvables, 57,4% sont des hommes, mais ils représentent 60,2% des propositions et 74,21% des collègues proposés au 11ème .

**Les disciplines sont aussi très inégalement représentées dans les propositions**

- disparités des notes pédagogiques : pour les 477 promouvables au 11ème échelon, la note pédagogique moyenne la plus élevée est de 57,6 en STI, la plus faible de 44,5 en espagnol EPS, éco-gestion, SES et éducation musicale atteignent une note pédagogique de 53 ou plus, l'anglais, l'alle-

Disciplines	Barèmes	Rangs	Promouv.	Prom. 1-50	Prom. 51-100
	1 <sup>er</sup> promo. denier promo.	1 <sup>er</sup> promo. denier promo.	Secondaire Supérieur	Secondaire Supérieur	Secondaire Supérieur
Philosophie	203	133	11	0	0
	148	529	0	0	0
Lettres	239	27	52	1	1
	149	525	9	0	0
Allemand	236	34	25	3	0
	149	526	2	0	0
Anglais	247	14	30	4	0
	148	534	14	2	1
Espagnol	178	57	3	0	0
	160,5	413	1	1	0
Italien	0	0	0	0	0
Hébreu	0	0	0	0	0
Portugais	0	0	0	0	0
Arabe	178	282	0	0	0
	0	0	1	1	0
Polonais	201	142	1	0	0
	0	0	0	0	0
Russe	0	0	0	0	0

Disciplines	Barèmes	Rangs	Promouv.	Prom. 1-50	Prom. 51-100
	1 <sup>er</sup> promo. denier promo.	1 <sup>er</sup> promo. denier promo.	Secondaire Supérieur	Secondaire Supérieur	Secondaire Supérieur
Maths	251	7	73	6	11
	148	533	12	1	1
Sc. Phys.	240	25	37	2	2
	149	519	7	1	0
Sc. Natur.	252	5	33	5	1
	149	518	1	1	0
Eco-gestion	246	15	27	2	2
	148	532	9	2	1
Génie-bio	176	295	1	0	0
	0	0	0	0	0
STI	260	3	67	7	14
	151	494	13	1	2
Educ. musicale	215	74	5	0	0
	151	491	0	0	1
Hist. géo	273	1	47	6	7
	150	508	5	1	1
SES	266	2	6	1	0
	150	510	3	0	0



mand, les lettres les sciences physiques, les mathématiques et la philosophie sont en dessous de 50. - avis portés par l'Inspection pédagogique : ils obéissent à des choix très différents selon les disciplines, créant des disparités spectaculaires et inquiétantes pour les collègues des disciplines maltraitées. A titre d'exemple, les Inspections de lettres, sciences physiques, philosophie, espagnol et SVT ont compromis par les choix de répartition des avis très favorables la promotion de plusieurs collègues au 11ème échelon susceptibles de l'être au niveau national. Inversement, les inspections de mathématiques, histoire-géographie et STI ont assuré une très forte présence des collègues au 11ème échelon dans les 100 premiers du tableau d'avancement, le record revenant à l'inspection de STI !

Une telle situation exigeait des corrections lors de la CAPA, l'objectif étant de permettre aux collègues de l'académie susceptibles d'être promus au plan national de parvenir en CAPN avec le barème le plus favorable. Beaucoup de nos interventions ont répondu à cette préoccupation, certaines ont eu une réponse positive, mais nous ne pouvons nous satisfaire d'un résultat si partiel.

Nous avons relevé aussi les effets très négatifs des choix du ministre en matière de parcours de carrière. De nombreux collègues sont exclus de toute perspective de promotion en raison d'un avancement à l'ancienneté au 10ème et au 11ème. Les collègues intégrés dans le corps des agrégés et reclassés au 11ème échelon perdent aussi leurs points d'échelon, que ne compensent ni leur note pédagogique élevée, ni l'avis très favorable de l'inspection et du chef d'établissement, ni la bonification rectorale de 90 points pour « exceptionnel » : nous avons demandé que le rectorat attire l'attention de la CAPN sur les dossiers proposés pour ces collègues et nous avons alerté les commissaires nationaux du SNES.

Pour conclure, nous regrettons les conditions dans lesquelles la campagne de promotion à la hors-classe 2006 s'est déroulée : sur le plan collectif, avec l'absence de dialogue réel de la part du ministre ; sur le plan individuel, avec le manque de transparence lors de la saisie des avis par les chefs d'établissement (ceux-ci n'étant plus tenus d'informer et de faire signer les collègues), la difficulté d'accès à I-prof, l'absence de commentaire pour les avis « sans opposition », d'autant plus surprenants quand ils sont en contradiction avec la note administrative ou pédagogique.

Le bilan de cette campagne de promotion doit être tiré, au niveau académique et national, et le ministère doit enfin se décider à ouvrir les négociations que nous demandons depuis des mois.

## THEATRE : des partenariats avec le SNES

### S'abonner au Théâtre du Nord

Grâce à une convention avec le Théâtre du Nord à Lille, le SNES offre à ses adhérents la **possibilité de s'abonner individuellement au tarif groupe, soit 11 euros par spectacle, pour la saison 2006-2007**. Pour limiter les abonnements trop tardifs et le risque de spectacles complets dès septembre, pour vous permettre aussi de disposer de places bien situées dans la Grande salle de Lille, nous vous proposons de compléter votre bulletin d'abonnement et de l'adresser directement au Théâtre du Nord avant sa fermeture d'été (13 juillet).

Nous adresserons, par courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES et un programme à chaque syndiqué qui nous en fera la demande (**courrier au SNES, à l'intention d'Arlette Despretz, 209 rue Nationale, 59000-Lille ; courriel à s3lil@snes.edu, toujours à l'intention d'Arlette Despretz**).

**Un abonnement compte au moins quatre spectacles :**

- un spectacle au moins parmi les productions du Théâtre du Nord :
  - « Dommage qu'elle soit une putain » - John Ford (du 25/01 au 22/02)
  - « Bureau nationale des allogènes » - Stanislas Cotton (du 21/03 au 12/04)
- un spectacle au moins parmi les spectacles suivants :
  - « La mastication des morts » - Patrick Kermann (octobre et novembre)
  - « L'émission de télévision » - Michel Vinaver (du 15/02 au 21/02)
  - « Biedermann et les incendiaires » - Max Frisch (du 15/03 au 23/03)
  - « L'éclipse du 11août » - Bruno Bayen (du 22/05 au 27 mai)
- autant de spectacles que vous le souhaitez parmi les autres spectacles de la saison :
  - « Illusions comiques » - Olivier Py (du 30/09 au 8/10)
  - « Don, mécènes et adorateurs » - Alexandra Ostrovski (du 13/12 au 21/12)
  - « Le Révizor » - Nicolas Gogol (du 10/01 au 19/01)
  - « Un captif amoureux » - Jean Genet (du 23/01 au 4/02)
  - « La double inconstance » - Marivaux (du 5/04 au 14/04)
  - « Les barbares » - Maxime Gorki (du 4/05 au 12/05)

Trois spectacles sont aussi proposés hors abonnement (dans le cadre de Lille 3000) :

Inde « Othello », Inde « Lady Macbeth », Inde « Khol Do »

### S'abonner à la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq

La Rose des Vents propose aux adhérents du SNES un **abonnement individuel au tarif groupe de 4 spectacles pour 40 euros**.

Sinon, l'abonnement individuel ordinaire compte au moins six spectacles (45 euros jusqu'au 15 septembre, puis 60 euros). Le placement est libre pour chaque représentation.

Nous adresserons, par retour du courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES et un pré-programme si nécessaire à chaque syndiqué qui nous en fera la demande :

**Le courrier est à adresser au SNES, Odile DEVERNE, 209 rue nationale, 59000 LILLE**, avec une enveloppe timbrée à votre adresse (si le programme est aussi souhaité, merci de joindre une enveloppe format 16x23 avec un timbre à 1,22?)

Chaque syndiqué peut ainsi composer son abonnement sur le bulletin identifié SNES et l'adresse directement à la Rose des Vents.

### Autres propositions :

**Théâtre de la Verrière à Lille** (rue Meurein) : le principe d'un : le principe d'un partenariat avec le SNES est adopté ; des précisions seront données sur notre site académique et dans le bulletin de rentrée

Les syndiqués proches d'autres structures culturelles dans la région Nord Pas de Calais peuvent se rapprocher du S3 (Arlette Despretz ou Odile Deverne) afin d'envisager des partenariats.

## Enfants scolarisés sans papiers : été sous vigilance et rentrée à haut risque !

**Didier Costenoble et Catherine Piccuch**

Un petit progrès pour les enfants scolarisés sans papiers et leurs familles : Nicolas Sarkozy a décidé d'en régulariser quelques-uns via sa circulaire du 13 juin 2006.

C'est en partie la mobilisation autour de nombreux enfants, adolescents ou jeunes majeurs, dans le cadre du Réseau Education sans Frontières dont le SNES et la FSU sont partie prenante, qui a permis cette petite avancée. Cependant, les critères retenus ne permettront au mieux -selon les estimations- que la régularisation de 2 à 10% de ces enfants et de leurs familles. Les jeunes majeurs en sont a priori exclus, même s'ils ont quitté leur pays pour cause de guerre, de persécutions... et n'y ont plus d'attache... Deux critères posent de plus problème : les enfants ne doivent pas avoir de lien avec le pays dont ils ont la nationalité : la langue maternelle est-elle visée ? Le texte ne le dit pas. La décision sera laissée au préfet dans le cadre de ses pouvoirs discrétionnaires. En outre, les familles doivent avoir le profil de « bons migrants » : maîtriser le français, assurer le suivi éducatif des enfants, garantir le sérieux de leurs études et ne troubler en aucune façon l'ordre public. Vous avez dit discrimination ? Ou de l'art et la manière précisément de choisir ses immigrés !

Dans nombre de familles, ce texte a malgré tout suscité un espoir, nombreuses étant celles pensant répondre parfaitement aux critères de la circulaire. Un dossier et une nouvelle demande de régularisation doivent être déposés dans les deux mois à compter de la date de la circulaire. Le 13 août sera donc la dernière limite. Le préfet a ensuite un mois pour donner sa réponse, mais en tout état de cause, toutes les réponses devront être données avant la rentrée scolaire.

L'été va donc être difficile et nécessiter une grande vigilance de la part de tous ceux qui soutiennent le réseau ou vont décider précisément maintenant de le rejoindre, d'autant que contrairement aux engagements pris, les arrestations et enfermements en centres de rétention se poursuivent dans notre région aussi...

Mais la rentrée risque d'être encore plus dramatique avec les milliers de refus prévisibles et l'absence de tout espoir que vient d'entériner la commission mixte sénateurs/députés en votant la loi CESEDA ! Nous ne pouvons pas laisser faire ! La mobilisation est absolument nécessaire pour assurer la protection de tous ces élèves.

### Les adresses du Réseau dans l'académie :

- Région : RESF5962@wanadoo.fr
- Arras-Lens : resf.arras-lens@laposte.net
- Calais : educansfrontieres.calais@laposte.net
- Site national : www.educationsanfrontieres.org
- Un livre : Ecoliers, vos papiers. A.Gintzburger et RESF.Flammarion.

### IUFM

#### Les stagiaires ne sont pas des profs comme les autres ... ???

C'est ce que nous avons eu la surprise d'apprendre lors du dernier conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM. Le secrétaire général a en effet cru bon de justifier une formation obligatoire pour les professeurs des écoles stagiaires (et pourquoi pas aux PLC2) pendant les vacances de Toussaint et celles de février, en nous sortant le décret de 1984 relatif aux fonctionnaires, indiquant que nous n'avions droit qu'à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois nos obligations hebdomadaires de service. Une telle méconnaissance et réinterprétation des textes et notamment des statuts spécifiques des certifiés, professeurs des écoles et agrégés, est inquiétante dans un institut chargé d'assurer la formation des maîtres, formation qui devrait également comprendre l'étude des droits et devoirs des personnels ! Nous organiserons donc un stage pour pallier ces manques.

#### Formation payante : Bis repetita

Lors d'un conseil d'administration, la direction de l'IUFM avait été mise en minorité sur la mise en place d'une formation payante au concours 3<sup>ème</sup> voie (formation comprenant des cours à l'IUFM mais aussi des stages en école). Dans un article paru dans la Voix du Nord à la mi juin, le directeur annonçait que la question serait posée au CA du 28 juin. On ne peut que s'étonner de telles pratiques remettant en cause le fonctionnement démocratique des instances de l'IUFM, on ne peut que s'indigner de cet acharnement à faire payer 200 euros à des candidats ayant des situations précaires !

#### Validation

Le 2<sup>ème</sup> jury académique s'est réuni le 14 juin. Concernant notre champ de syndicalisation (et hormis les agrégés), la liste comporte 37 refus de validation, dont 6 refusés définitifs. Mathématiques (11), Anglais (5), Lettres modernes (4), et Histoire-Géo (4) se distinguent cette année. Les 31 stagiaires admis à redoubler seront inscrits dans un dispositif d'accompagnement spécifique (PSR) qui fait ses preuves depuis quelques années.

#### Rentrée IUFM

Elle se déroulera le samedi 2 septembre dans les 4 centres de validation (Douai, Lille, Villeneuve d'Ascq et Arras) pour tout ce qui est administratif et se continuera le lundi 4 pour

donner aux PLC2 les conseils nécessaires avant leurs premiers cours.

Nous invitons les S1 à réserver un bon accueil aux stagiaires IUFM et en situation qui effectueront leur pré-rentrée dans leur établissement de stage, souvent dans des conditions difficiles (de plus en plus de ces jeunes collègues viennent d'autres académies et seront informés du lieu de leur stage en responsabilité fin août, ils n'auront leur avance sur salaire qu'au mieux fin septembre). L'information sur la carrière, sur les réformes et le fonctionnement du système éducatif, la participation aux actions dès la rentrée et la bonne syndicalisation de ces collègues passent avant tout par les établissements.

Karine Boulonne

### FRAIS D'EXAMEN

Tous payés, enfin ?

**Depuis des mois le Snés interpelle le rectorat sur les retards de paiement des frais d'examen. Sans revenir sur les explications, retenons qu'une fois de plus la LOLF avait bon dos. Décidément, on finirait par croire qu'elle a été inventée pour justifier tous les retards et toutes les économies. Le SNES national avait lui aussi fait une intervention dans le même sens, à la demande du S3 et avait obtenu comme réponse que tous les versements seraient faits au 16 juin. Ce même jour, nous étions reçus en audience par la rectrice qui nous a affirmé que tous les versements avaient été effectués, sauf pour les dossiers incomplets. Ceux qui n'auraient toujours rien reçu n'ont donc qu'à s'en prendre à eux-mêmes ! Reste qu'il est scandaleux de devoir attendre un an pour être rémunéré. Le S3, sur proposition du S4, avait incité les collègues à porter l'affaire devant le tribunal administratif mais personne n'a donné suite probablement en raison d'un emploi du temps déjà bien chargé ! S'il le faut nous reprendrons ce type de démarche, mais il est sûr que, dès la rentrée, nous diffuserons un modèle de demande d'intérêts. Dans la mesure où la date des calculs des intérêts est celle du dépôt de la demande, il était inutile d'entamer la démarche en fin d'année, mais nous comptons bien prendre les devants à la rentrée. Ces versements devraient normalement être effectués fin août et nous inciterons donc les collègues à faire leur demande fin septembre ou courant octobre. Le rectorat nous a assuré que les services seraient mieux à même de traiter ces questions l'an prochain, nous comptons bien le prendre au mot.**

Michel Devred

## ACTIONS COLLECTIVES OU PETITS ARRANGEMENTS : IMPORTANCE DE LA LUTTE IDEOLOGIQUE SUR LE TERRAIN

La nature inédite des offensives antisociales des derniers gouvernements nous contraint à réfléchir sur nos positions syndicales. Les syndicats, fédérations et confédérations font l'objet de diverses critiques en fonction des propos et prises de positions des directions plus ou moins médiatiques. Les objectifs fondamentaux des syndicats de lutte semblent plus difficiles à tenir car la pression idéologique libérale est forte. Les ministres et dirigeants divers foncent, le nez dans le guidon. Mais l'épisode du retrait du CPE, tout comme le recul de Fillon sur le contrôle continu prouvent néanmoins qu'il est encore possible de freiner la tornade libérale. Il faudrait s'interroger sur l'importance de l'action syndicale dans ces succès et sur l'incontestable inquiétude suscitée par la pression massive de la jeunesse (les jeunes en mouvement obtiennent plus que les travailleurs en grève).

Pour nous, militants syndicalistes de base, une évidence demeure : nous pensons que c'est par l'action collective que l'on peut progresser, même si aujourd'hui, progresser c'est résister et maintenir les positions autant que possible. Ce principe, il faut le rappeler et le faire vivre car l'offensive s'exerce aussi contre lui et, quand il vacille, les directions syndicales et avec elles, tout l'appareil de lutte subissent des affaiblissements importants (désyndicalisation, divisions, ...). Toutes les

réformes idéologiques qui sont faites vont dans le sens d'un renforcement de l'attitude individualiste égoïste par le développement de la peur de l'avenir : chacun sera contraint d'épargner pour sa retraite, pour sa santé, pour l'éducation de ses enfants... En outre, le gouvernement décrète, ne consulte pas les organisations syndicales représentatives (exemple du CPE) et n'écoute que les intérêts privés (Robien qui se rend au congrès des parents du privé). Toutes les œuvres collectives, les services publics, sont attaqués, lâchement torpillés. La conquête collective, pour nous enseignants, c'est notre statut. Si ce statut éclate, dans l'exercice de notre métier nous ne serons plus que des individus isolés. C'est déjà le cas pour les surveillants : la multiplicité des statuts et contrats de recrutement (AE, MI/SE, contrats d'avenir...) implique une confusion volontaire de la part des chefs et l'alignement sur les conditions de travail les plus mauvaises. Le remplacement à l'interne était l'une des premières grandes brèches dans notre statut en modifiant les maxima de service hebdomadaire. La création, prévue à la rentrée 2006, des conseils pédagogiques dirigés et recrutés par les chefs introduira une hiérarchie et une division au sein des équipes pédagogiques : il y aura les décideurs (organisant les examens blancs, choisissant les dates de rencontre

parents/profs...) et les exécutants, alors que tous, sont cadre A à égalité, c'est-à-dire concepteurs. Si une réforme suit le récent rapport sur les décharges statutaires, alors ces mêmes super-profs décideront de qui peut bénéficier d'une heure de première chaire par exemple.

La possibilité (nécessité pour certains) de la compétition jointe à la restriction budgétaire et au classement des établissements détruiront les œuvres collectives. L'ère du fameux mérite est arrivée, permettant, par exemple, à un certifié du 8<sup>ème</sup> échelon de devenir hors classe avant son collègue au 11<sup>ème</sup> depuis x années. Le mérite, comme la décentralisation, la déconcentration ou le contrôle continu, sont des concepts purement idéologiques que l'on tente de déguiser de justice, de démocratie et de proximité. Ce sont en réalité des machines destructrices permettant de réduire la dette de l'Etat pour répondre aux exigences de la monnaie unique et favorisant le développement du secteur privé donc d'intérêts privés.

A la rentrée, plus que jamais, nous devons lutter pour l'œuvre collective. Il faudra montrer aux collègues ce qui se cache derrière le conseil pédagogique et la nécessité de l'opposition collective, sinon chacun finira par avoir ce qu'il mérite, c'est-à-dire pas grand-chose en ces temps de crise (idéologique).

**Unité et Action**

## PRÉPARER LA RIPOSTE FACE AUX ATTAQUES DU GOUVERNEMENT

Après sa défaite sur le CPE, le gouvernement illégitime continue sa politique de casse sociale : destruction du service public, et prioritairement de l'enseignement primaire et secondaire, chasse à « l'enfant irrégulier », politique de sape de l'enseignement supérieur malgré les effets d'annonce sur l'augmentation des budgets, CNE, apprentissage dès 14 ans et travail de nuit dès 15 ans, plan senior dans la droite ligne de la casse des retraites, privatisation des HLM et refus de mettre en place une véritable politique de logement malgré 3 millions de mal-logés en France.

### Conseil pédagogique : c'est non !

La mise en place de la réforme Fillon marque la volonté de faire voler en éclats nos statuts et la liberté pédagogique des enseignants pour imposer une éducation au rabais pour les élèves les plus défavorisés en fonction des seuls besoins des entreprises. Organisons le boycott du conseil pédagogique qui met en place une hiérarchie intermédiaire au sein des enseignants et renforce le pouvoir du chef d'établissement. Refusons la mise en place des groupes de compétence en langues et le contrôle continu en langues en STG. Continuons le refus des remplacements de Robien. En collège, refusons la note de vie scolaire, le socle commun et la mise en place des 3<sup>ème</sup> de découverte professionnelle.

### La chasse à l'enfant est ouverte : la mobilisation continue !

Le sursis accordé par Sarkozy aux élèves sans-papiers et à leurs familles sous la pression des mobilisations prend fin le 30 juin. Le raisonnement est simple : s'il est difficile d'expulser des

enfants quand ils sont défendus par leurs camarades, leurs enseignants et les parents d'élèves, il suffit d'attendre les vacances scolaires. Sarkozy tente de calmer le jeu par des annonces de régularisations sous conditions comme par exemple ne pas parler la langue du pays d'origine ! Il faut maintenir et accentuer la pression pour obtenir la régularisation de tous les élèves sans-papiers et de leur famille afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et vivre dans la dignité. Signons la pétition du Réseau Education Sans Frontière "Nous les prenons sous notre protection" sur le site [www.educationsansfrontiere.org](http://www.educationsansfrontiere.org).

### Préparer la bagarre contre les suppressions de postes

Le gouvernement annonce 15 000 suppressions de postes dans la Fonction publique dont 8.700 dans l'Education Nationale : 3.600 suppressions de postes de stagiaires à cause de la baisse du recrutement et plus de 5 000 suppressions de postes d'enseignants dans le secondaire. Face à cette saignée sans précédent, l'argument de la baisse démographique est plus ridicule que jamais. Augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression d'une partie des décharges (il est proposé que le chef d'établissement se charge de répartir ce qui reste après consultation du conseil pédagogique), développement de « l'apprentissage junior » et diminution des horaires officiels ... tous les coups sont permis pour supprimer des postes. Sans compter l'augmentation des emplois précaires et l'introduction du CDI dans la fonction publique qui est une régression par rapport au statut de fonctionnaire. Dans le même temps, les

budgets augmentent dans l'armée, la gendarmerie et la police : la politique du gouvernement est très claire : plus de répression et moins d'éducation. S'ajoutent enfin les suppressions de postes de CO-Psy et les fermetures de CIO à commencer par celui de Wattrelos dès cette année.

### Dès la rentrée, tous en lutte !

L'avenir, ce sont les luttes. Le gouvernement estime que rien ne le rendra plus impopulaire qu'il ne l'est déjà et ne se gêne donc pas pour taper plus fort encore. Mais le PS pense que les voix du milieu enseignant lui sont acquises pour 2007 et qu'il n'a rien à faire pour les gagner : Ségolène Royal est favorable aux 35 heures pour les enseignants et annonce la poursuite de la décentralisation, notamment pour l'Education nationale. A l'encontre de leur programme électoral, les élus PS dans les régions ne se sont pas opposés à la décentralisation lancée par le gouvernement. Nous ne pouvons compter que sur nos luttes pour mettre un coup d'arrêt aux attaques contre l'éducation et les droits des salariés. La jeunesse nous a montré la voie avec le mouvement contre le CPE : nous devons travailler, dès la rentrée, à la construction d'un mouvement d'ensemble.

Dès la pré-rentrée, organisons partout des réunions pour mobiliser l'ensemble des collègues et des parents d'élèves. La grève décidée pour le mois de septembre par les fédérations de l'éducation peut être un premier point d'appui pour organiser la riposte.

**Ecole Emancipée**



# RESULTATS DES ELECTIONS A LA C.A. ACADEMIQUE MAI - JUIN 2006

Les résultats sont donnés comme suit : Etablissement ; Commune ; Syndiqués, Votants ; Blancs et Nuls ; Exprimés ; Liste d'Union (liste 1) ; Liste Ecole émancipée (liste 2).

## ACTIFS - DEPARTEMENT DU NORD

C. JULES FERRY - ANZIN	4	4	0	4	4	0
C. VAL DE LA SENSEE - ARLEUX	4	3	0	3	3	0
L. PAUL HAZARD - ARMENTIERES	17	11	0	11	9	2
L. TECH. G. EIFFEL - ARMENTIERES	18	11	0	11	9	2
C. F. DEL MARLE - AUL. AYMERIES	6	2	0	2	2	0
C. MAXIME DEYTS - BAILLEUL	7	5	0	5	5	0
C. FENELON - CAMBRAI	10	5	1	4	3	1
C. PAUL DUEZ - CAMBRAI	11	15	2	13	11	2
L. JACQUARD - CAUDRY CEDEX	5	5	0	5	4	1
L. ALFRED KASTLER - DENAIN	16	9	0	9	7	2
L. JULES MOUSSERON - DENAIN	12	11	0	11	1	10
C. ANDRE CANIVEZ - DOUAI	11	8	0	8	8	0
C. ANDRE STREINGER - DOUAI	6	2	0	2	1	1
L. ALBERT CHATELET - DOUAI	37	20	0	20	20	0
L. JEAN BAPTISTE COROT - DOUAI	27	9	0	9	7	2
L. DE L EUROPE - DUNKERQUE	13	5	0	5	4	1
C. GUILLEMINOT - DUNKERQUE	12	11	0	11	11	0
L. JEAN BART - DUNKERQUE	15	4	1	3	1	2
L. A. ANGELLIER - DUNKERQUE	33	23	0	23	1	22
C. FELICIEN JOLY - ESCAUDAIN	9	9	0	9	9	0
C. JEAN MERMOZ - FACHES THUMESNIL	10	6	0	6	5	1
L. M. DE FLANDRE - GONDECOURT	21	7	0	7	7	0
C. DU MOULIN - GRANDE SYNTHÉ	6	3	0	3	3	0
L. DU NOORDOVER - GRANDE SYNTHÉ	15	4	0	4	2	2
C. ROBERT SCHUMAN - HALLUIN	8	5	0	5	4	1
L. DES FLANDRES - HAZEBROUCK	11	5	0	5	3	2
C. LAMARTINE - HONDSCHOOTE	5	4	0	4	3	1
L. VALENTINE LABBE - LA MADELEINE	23	10	0	10	10	0
L. JEAN PERRIN - LAMBERSART	23	16	0	16	14	2
C. A. MALRAUX - LAMBRES LEZ DOUAI	4	4	0	4	4	0
C. J. ROSTAND - LE CATEAU CAMBRESIS	9	6	1	5	3	2
L. EUGENE THOMAS - LE QUESNOY	8	7	0	7	1	6
C. ALPHONSE DAUDET - LEERS	9	9	1	8	8	0
CIO DE L'APRES BAC - LILLE	3	3	0	3	3	0
L. LOUIS PASTEUR - LILLE	29	21	1	20	15	5
CIO LILLE SUD - LILLE	4	4	0	4	1	3
L. FAIDHERBE - LILLE	40	23	1	22	19	3
L. FENELON - LILLE	16	7	0	7	7	0
L. GASTON BERGER - LILLE	24	10	1	9	9	0
L. LILLE MONTEBELLO - LILLE	33	22	1	21	15	6
C. RENE DESCARTES - LOOS	9	6	0	6	6	0
C. M YOURCENAR - MARCHIENNES	6	4	0	4	3	1
C. R. BARRES - MARCQ EN BAROEUL	5	4	0	4	0	4
L. Y. KERNANEC - MARCQ EN BAROEUL	16	5	0	5	5	0
C. JULES VERNE - MAUBEUGE	8	8	1	7	6	1
CITE SCOL. P. FOREST - MAUBEUGE	42	32	3	29	24	5
C. SAINT EXUPERY - ONNAING	9	7	0	7	6	1
C. DU PEVELE - ORCHIES	11	9	0	9	9	0
C. M. SCHUMANN - PECQUENCOURT	14	10	0	10	9	1
C. FRANCOISE DOLTO - PONT A MARCQ	8	7	0	7	5	2
C. E. SCHAFFNER - ROOST WARENDIN	7	4	0	4	4	0
C. M. VAN DER MEERSCH - ROUBAIX	10	10	3	7	7	0
L. BAUDELAIRE - ROUBAIX	17	10	0	10	5	5
CENTRE D INFO ET D ORIENT - SOMAIN	2	2	0	2	2	0
C. M. CURIE - ST AMAND LES EAUX	7	6	0	6	6	0
C. M. BLANC - ST AMAND LES EAUX	16	9	0	9	9	0
C. JEAN MOULIN - ST ANDRE LEZ LILLE	2	2	1	1	1	0
C. SAINT EXUPERY - STEENVOORDE	9	7	0	7	6	1
C. DE L EUROPE - TOURCOING	5	4	0	4	3	1
C. MARIE CURIE - TOURCOING	17	10	0	10	10	0
L. LEON GAMBETTA - TOURCOING	16	9	0	9	9	0
L. DE L ESCAUT - VALENCIENNES	22	12	0	12	11	1
C. WATTEAU - VALENCIENNES	5	5	0	5	5	0
L. DU HAINAUT - VALENCIENNES	27	15	0	15	14	1
C. ARTHUR RIMBAUD - V. D'ASCQ	15	9	0	9	9	0
C. CAMILLE CLAUDEL - V. D'ASCQ	4	4	0	4	4	0
C. LE TRIOLO - V. D'ASCQ	14	11	0	11	10	1

C. MOLIERE - V. D'ASCQ	6	6	1	5	2	3
L. RAYMOND QUENEAU - V. D'ASCQ	43	32	0	32	32	0
C. LEON BLUM - WAVRIN	9	8	0	8	8	0
C. DU HOUTLAND - WORMHOUT	21	17	0	17	17	0

**Total département** 2096 632 19 613 503 110

## ACTIFS - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

C. DE L EUROPE - ARDRES	2	2	0	2	2	0
C. CHARLES PEGUY - ARRAS	5	5	0	5	5	0
CENTRE D INFO ET D ORIENT - ARRAS	2	2	0	2	2	0
C. F. MITTERRAND - ARRAS CEDEX	7	4	0	4	4	0
L. CARNOT - ARRAS CEDEX	24	12	0	12	11	1
L. GAMBETTA - ARRAS CEDEX	18	6	0	6	5	1
L. ROBESPIERRE - ARRAS CEDEX	21	12	0	12	12	0
C. SEVIGNE - AUCHEL	8	7	0	7	7	0
C. DU VAL DU GY - AVESNES LE COMTE	13	12	1	11	11	0
C. JEAN JACQUES ROUSSEAU - AVION	8	5	1	4	4	0
L. PABLO PICASSO - AVION	27	21	2	19	19	0
C. GEORGE SAND - BETHUNE	10	9	1	8	8	0
L. ANDRE MALRAUX - BETHUNE CEDEX	10	8	0	8	8	0
L. E. BRANLY - BOULOGNE SUR MER	38	22	4	18	15	3
L. MARIETTE - BOULOGNE SUR MER	34	15	4	11	9	2
C. JEAN JAURES - CALAIS	10	8	0	8	8	0
C. JEAN MACE - CALAIS	3	3	0	3	3	0
C. LES DENTELLIERS - CALAIS	5	4	0	4	4	0
C. REPUBLIQUE - CALAIS	6	4	0	4	4	0
L. P. DE COUBERTIN - CALAIS	17	6	0	6	5	1
L. SOPHIE BERTHELOT - CALAIS	34	21	0	21	17	4
L. DIDEROT - CARVIN	12	6	1	5	5	0
C. DU CARAQUET - DESVRES	5	5	0	5	5	0
C. LANGEVIN WALLON - GRENAV	9	5	0	5	5	0
C. G. PHILIPPE - HENIN BEAUMONT	8	5	0	5	5	0
L. F. DARCHICOURT - HENIN BEAUMONT	40	32	0	32	31	1
C. JEAN ZAY - LENS	19	13	1	12	11	1
C. MICHELET - LENS	11	9	0	9	8	1
L. AUGUSTE BEHAL - LENS	28	11	6	5	3	2
L. CONDORCET - LENS	38	10	0	10	9	1
C. J. DE SAINT AUBERT - LIBERCOURT	6	6	0	6	0	6
C. JEAN ROSTAND - LICQUES	2	2	0	2	2	0
L. HENRI DARRAS - LIEVIN	42	32	1	31	30	1
L. BLAISE PASCAL - LONGUENESSE	24	11	0	11	10	1
L. EUGENE WOILLEZ - MONTREUIL	23	18	1	17	15	2
C. LE TRION - SAMER	6	5	0	5	3	2
C. ESPLANADE - ST OMER	6	3	0	3	2	1
L. ALEXANDRE RIBOT - ST OMER	29	7	0	7	6	1

**Total Pas de Calais** 1306 368 23 345 313 32

**ACTIFS ISOLES** 213 166 8 158 141 17

### Résultats des élections :

#### Actifs

Nombre de syndiqués : 3615	• Ont obtenu :	• Répartition des sièges :
Nombre de votants : 1166	Liste d'Union : 957	Liste d'Union : 32
Blancs ou nuls : 50	Liste	Liste
Exprimés : 1116	Ecole émancipée : 159	Ecole émancipée : 5

#### Retraités

Nombre de syndiqués : 272	• Ont obtenu :
Nombre de votants : 150	Liste d'Union : 144 - 1 contre - 1 abstention
Blancs ou nuls : 4	• Répartition des sièges :
Exprimés : 146	Liste d'Union : 1



# SNES

# U.

# LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

SUPPLÉMENT  
à LILLE SNES n° 256

Juillet 2006

ISSN : 0399.6522

## Congrès académique de Valenciennes : les motions

### L'éducation prioritaire

**Rapporteurs : Jean-François Carémel, Arlette Desprez,  
Magali Laumenerch**



#### Introduction : Historique de l'éducation prioritaire et des positions du Snés.

**E**n France, la notion d'éducation prioritaire est fondée, dès son origine, sur le concept de discrimination positive, au profit d'espaces touchés de plein fouet par la crise économique née dans les années 1970. Il s'agissait, en théorie, de concentrer des moyens supplémentaires sur un nombre limité d'établissements.

Les premières ZEP voient donc le jour en 1981, portées par un collectif budgétaire de 11625 emplois. Dès cette époque, le Snés s'interroge sur l'utilisation effective de ces moyens supplémentaires, qu'il revenait aux recteurs d'affecter sur les zones prioritaires.

Les relances des ZEP de 1990 et 1997 font apparaître les mêmes lacunes en termes de moyens supplémentaires, ce qui compromet déjà l'amélioration significative des résultats scolaires des élèves, alors que c'était l'objectif affiché de la circulaire de 1990. Dans l'académie de Lille, l'éducation prioritaire accuse même un retard important par rapport à la situation nationale : 24,3 élèves par classe, 22,7 en ZEP, alors que l'objectif affiché pour l'académie en 1998 est de 24 élèves par classe en ZEP.

Et pour cause : ce n'est pas la lutte contre l'échec scolaire qui a prévalu, mais la stigmatisation de comportements, ce qui se traduit dans le Nord par la création de la dénomination RELEV (1998). Cette volonté de mettre au pas les élèves, plutôt que de mettre l'accent sur les savoirs et leur maîtrise, a correspondu très tôt avec celle de redéfinir les services des personnels enseignants et de leurs statuts.

L'éducation prioritaire a ainsi constitué un point d'appui pour des expérimentations à prétention pédagogique ouvrant la voie à la déréglementation, à la casse des statuts et au renforcement des hiérarchies locales. Par la lutte, ceci a pu être mis en échec. C'est en s'appuyant sur la qualification et les initiatives pédagogiques des personnels du 2<sup>nd</sup> degré que l'échec a pu être limité en ZEP et que des réussites ont été possibles, malgré des conditions sociales en régression dans la région Nord Pas de Calais.

#### 1) Le collège Robien : ségrégation et exclusion

#### 1) Ambition réussite : un marché de dupes

Le 13 décembre 2005, le ministre de l'Education nationale annonce une soi-disant relance de l'éducation prioritaire. On passe d'une vision des Zones d'Education Prioritaire puis des Réseaux d'Education Prioritaire, pour laquelle la terminologie laisse bien apparaître que le problème de l'éducation prioritaire est envisagé d'un point de vue géographique et structurel large, à une vision d'établissement et d'individus. C'est sans doute pour cette raison que le ministre, dans son annonce du 8 février 2006, a réintroduit le terme de « réseau ambition réussite ». Les causes de l'échec scolaire ne sont pas liées aux individus mais à des politiques économiques qui développent la paupérisation de certaines populations, à des politiques de la ville qui, par le mode d'accès à la propriété, renforcent le départ des populations les moins défavorisées et à l'existence de la dualité scolaire car l'enseignement privé aggrave la ghettoisation des établissements de l'éducation prioritaire.

Sur un terrain déjà préparé par la loi Fillon (avril 2005), par la publication en septembre de l'enquête de l'INSEE, et par le Plan Borloo de cohésion sociale, ce sont les émeutes urbaines de décembre qui ont été le prétexte au dynamitage de l'éducation prioritaire.

### **1.1- Une politique de baisse de moyens et de redéploiement.**

Renforcer les moyens des établissements concentrant de grosses difficultés est, en soi, positif. Mais traiter ces collèges de façon trop différenciée, revient à les stigmatiser, comme si l'ambition et la réussite ne devaient pas être la règle pour l'ensemble des établissements. Ce n'est évidemment pas l'intention du Ministre, qui finance son dispositif par redéploiement et donc au détriment des autres établissements.

La mesure phare des propositions De Robien pour une relance de l'éducation prioritaire est la création des « Collèges Ambition Réussite ». Il s'agit, en fait, de réduire considérablement le nombre d'établissements jusqu'alors concernés, 111 collèges dans notre académie, par un ciblage de moyens sur 28 établissements seulement. Dans le département du Nord, les 14 collèges RELEV, qui bénéficiaient, jusqu'à présent d'un seuil d'encadrement de 22 élèves par classe, et qui ne sont pas dans la liste « ambition réussite », passent à un seuil de 24,99, perdant ainsi des moyens. Les collèges qui restent REP n'obtiennent pas de moyens supplémentaires, leur seuil d'encadrement est le même que les années précédentes. Par contre, les établissements ordinaires du groupe 3, voient leur taux d'encadrement relevé de plus d'un point, allant jusqu'à 29.99.

Qu'apporte donc la labellisation « ambition réussite » ? Les équipes pédagogiques éducatives de ces collèges « ambition réussite » et des écoles du réseau seraient renforcées par des professeurs expérimentés, dont l'affectation est rendue possible par la suppression d'une demi-heure de l'horaire non affecté par classe de cinquième et de quatrième de tous les collèges. Si bien que cette mesure est financée à 80% par les collèges REP eux-mêmes. Il s'agit bien de redéploiement. Ces enseignants seront en moyenne quatre par réseau, en moyenne car une péréquation devrait être réalisée en fonction de la taille du réseau. Ils seront en partie sans élèves, puisque leur rôle est d'encadrer les PPRE et d'aider à la formation des enseignants inexpérimentés. Ainsi cette ponction d'enseignants, faite au détriment des autres établissements, notamment des ZEP, ne permettra pas de fait d'améliorer le taux d'encadrement réel.

Le rectorat annonce environ 300 assistants pédagogiques pour ces 28 réseaux, soit à peu près

10 assistants pédagogiques pour assurer l'aide aux devoirs et le suivi individuel à la fois des élèves de primaire et de collège. Il promet un principal adjoint dans ces collèges, alors qu'ils en ont souvent déjà un, cela ne coûte donc rien et cela n'est toujours pas un enseignant supplémentaire devant les élèves. Enfin la création de 11 postes d'infirmières, moins d'une infirmière scolaire par réseau, est loin d'être suffisant. Par contre, le ministère n'annonce aucune création de poste d'assistant social. Il est intéressant de constater que la difficulté scolaire est conçue comme un problème pathologique relevant du médical et non pas du social et qu'il convient de traiter par une prescription administrative (principal adjoint) ou médicale (infirmière).

Globalement, le nombre d'établissements dont l'encadrement serait particulièrement renforcé est en diminution. De plus, le choix des 28 établissements labellisés provoque de grandes interrogations. Les critères à la fois sociaux (plus des deux tiers de CSP défavorisées), et scolaires (part d'élèves ayant un retard de deux ans à l'entrée en sixième, évaluation sixième), font apparaître, dans la liste, des établissements qui n'étaient pas même Rep auparavant et ignorent par contre des établissements qui étaient en RELEV.

Les collèges « ambition réussite » constituent le groupe dénommé EP1. Les autres établissements seront classés en deux groupes. Les EP2 sont les collèges REP qui doivent garder leurs moyens actuels. On a vu que cela n'était pas vrai pour les collèges anciennement RELEV. Les EP3, quant à eux, sont destinés à sortir d'ici trois ans du dispositif de l'éducation prioritaire. La liste sera arrêtée à la rentrée 2006. On voit bien qu'il s'agit cette fois encore, de récupérer des moyens.

### **1.2- Une politique de déréglementation et de casse des statuts.**

Le réseau ambition réussite et les décisions annoncées pour la relance de l'éducation prioritaire généralisent la déréglementation déjà bien amorcée par la loi Fillon.

Dans les collèges ambition réussite, on retrouve les propositions qui couvent depuis Thélot. Il s'agit « d'encourager les talents et d'individualiser les parcours ». Il faudra élaborer un livret de compétences qui permettra aux élèves d'atteindre le socle commun. Exit les termes de

« connaissances et savoirs ». Les établissements élaboreront un projet contractualisé sur cinq ans avec les autorités académiques, qui déterminera les objectifs pédagogiques et qui peut prévoir des expérimentations : exit les programmes et horaires nationaux. L'option DP3 pourra être proposée dès la 4<sup>ème</sup> mais bien sûr sur moyens propres. Le projet sera élaboré par un comité exécutif, constitué du principal, du principal adjoint, des directeurs d'école et d'un coordonnateur REP. C'est aussi ce comité exécutif qui devra définir les missions des enseignants expérimentés. Ceux-ci, nommés sur poste à profil après validation par l'Inspecteur d'Académie et le Recteur, signeront une lettre de mission avec le chef d'établissement. Ces enseignants pourront appartenir au premier degré ou aux LP, on retrouve donc le retour de la bivalence ou de la polyvalence et un renoncement à la qualification exigée des professeurs certifiés Il sera créé, pour ces enseignants un contingent spécifique pour l'avancement à la hors classe.

On voit bien qu'il s'agit pour ces établissements de déréglementation autant pour les élèves que pour les personnels.

Nous ne sommes plus donc sur une lutte contre l'échec scolaire en permettant aux élèves de s'approprier des savoirs, sur la base des programmes nationaux, mais dans un dynamitage de l'Education Nationale avec une définition locale de la formation, pilotée d'abord par les chefs d'établissements, avec tous les risques d'autoritarisme que cela comporte.

Loin d'être ambitieux, les choix faits sont caractérisés par le renoncement et le recours à de vieilles lunes. Les assistants pédagogiques pourraient être l'équivalent des adjoints d'enseignements mais, en 1938 la licence était obligatoire, car elle est le 1er grade universitaire à permettre l'enseignement, en 2006, pour des élèves en difficulté un bac+2 suffirait. De même, pour réussir à la fois la prise en charge individualisée et l'obtention de mentions au brevet des collèges, les EP1 n'auront comme solution que d'abandonner le collège unique, rétablir les filières et pratiquer l'exclusion scolaire.

Ces hauts lieux de déréglementation seront aussi des hauts lieux d'évaluation et de cadrage : évaluation régulière par les corps d'inspection de la progression des élèves, pilotage local renforcé par la nomination d'un IPR spécialisé dans l'éducation prioritaire qui accompagnera le projet et qui établira un rapport annuel au ministre,

contractualisation sur cinq ans des projets, formation des cadres de ces réseaux à « la politique de l'égalité des chances, au travail partenarial, à la conduite de projet et au management des équipes ».

### **1.3- Pour l'éducation prioritaire plus généralement : une politique de culpabilisation et d'individualisation basée sur des solutions à l'extérieur du système éducatif.**

L'individualisation des aides proposées correspond à la mise en place d'un enseignement à deux vitesses et à la volonté d'effectuer un tri social. Les pistes de solutions regardent vers les collectivités locales et culpabilisent les élèves et les parents.

L'apprentissage junior dès 14 ans proposé comme une solution pour les élèves en grande difficulté est une ineptie économique, sociale et pédagogique (25% de contrats rompus) ; ainsi on leur ferme la porte des lycées professionnels.

En parallèle aux bourses au mérite de la loi Fillon, les élèves de troisième ayant obtenu une mention au brevet des collèges pourraient déroger à la carte scolaire pour l'inscription en lycée dès la rentrée 2006 : non seulement le ministre reconnaît que les lycées des zones géographiques socialement défavorisées ne proposent pas un panel de choix suffisamment large et varié, mais il organise la fuite des élèves qui donnent du dynamisme à ces zones, et accentue de ce fait la ghettoïsation des zones d'éducation prioritaire.

La concentration des ZEP exclusivement sur écoles et collèges comme l'organisation de la fuite d'une mince « élite » vers des lycées du centre ville indique bien que l'ambition n'est plus la réussite et la qualification des jeunes sur la base d'une obligation scolaire à 18 ans, donc l'accès après le collège aux 3 voies de formation : générale, technologique, professionnelle pour tous les élèves. C'est au contraire la réorganisation du système scolaire vers une école fondamentale s'arrêtant au collège, avec un sas d'évacuation avec le préapprentissage et sans ambition pour la masse des jeunes d'origine populaire.

Les études accompagnées sont réservées aux élèves bénéficiant du PPRE. On sait déjà que les PPRE tardent à se mettre en place, faute de moyens. Là encore, l'aide ne sera accordée que par contractualisation et sera encadrée par des assistants pédagogiques se destinant, certes, à l'enseignement mais non formés, alors que les

élèves en difficulté sont ceux qui nécessitent le plus de maîtrise pédagogique.

La multiplication des dispositifs relais, pour lesquels nous attendons toujours une évaluation, est elle aussi une solution externe au collège. On sait que les enseignants qui acceptent d'y intervenir le font en heures supplémentaires et sans aucune formation. La plupart vivent cela comme une expérience non efficace. On sait aussi que le problème le plus pointu est le retour de l'élève concerné au sein du collège et des cours. Chaque quartier d'éducation prioritaire devra mettre en place l'opération « école ouverte » sous la responsabilité des collectivités locales et des associations.

Beaucoup de décisions prises par le ministre pointent les défaillances des parents de façon accrue et injuste, car elles oublient les conditions sociales et économiques des populations vivant dans les quartiers d'éducation prioritaire. Il s'agit du contrat de responsabilité parentale, du PPRE, du guide de l'accompagnement à la scolarité. De plus, certaines d'entre elles ont l'avantage de ne rien coûter à l'état puisqu'elles ne font que citer ce qui existe la plupart du temps déjà : rencontres trimestrielles, explication du règlement intérieur, recours à un interprète...

La disqualification des familles populaires oublie les conditions sociales et économiques dont elles sont victimes : chômage, précarité, surexploitation. Les familles populaires sont souvent porteuses encore d'attention à l'école républicaine et du désir de la réussite de leurs enfants, même si cela se fait sous la forme de la délégation de pouvoir. Cette disqualification dispense le plus souvent d'étudier concrètement, les difficultés auxquelles sont confrontés les élèves en échec.

## **2) De Fillon à Robien et vice-versa :**

La volonté conjointe d'individualiser et d'externaliser la difficulté scolaire, le renoncement à un enseignement ambitieux et offrant une ouverture culturelle à tous sont déjà présents dans la loi Fillon.

### **2.1- Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)**

Source : *Bulletin officiel [B.O.] n° 31 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 - MENE0501630D*

#### **2.1-1- Présentation :**

La loi du 23 avril 2005 prévoit dans son article 16

qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative. »

**Le PPRE est applicable à la rentrée 2006** dans 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. **Mais un rôle important est dévolu au professeur principal**, qui assure la coordination de ce travail et propose le plan au principal et à la famille.

**Objectif : aider à l'acquisition du socle commun :** « Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui doit lui permettre d'acquérir au moins le socle commun de connaissances et compétences ». ... Pour éviter ou accompagner un redoublement.

Aide ciblée en français, math et LV1 au collège.

#### **2.1-2- Analyse du S3 :**

**Le PPRE est une forme d'individualisation de la difficulté scolaire**, déconnectée de ses facteurs socio-économiques. L'élève, ainsi que sa famille, sont renvoyés à leur propre responsabilité, et piégés par la contractualisation.

#### **Deux conséquences :**

- l'Education Nationale ne s'engage plus à faire réussir une classe d'âge, mais à proposer un plan à certains élèves, une remédiation sans aucune continuité dans le temps. A défaut du brevet, l'élève peut obtenir une « attestation » (!)
- la politique des ZEP vole en éclat, puisque ce sont les individus qui sont en cause, et non les territoires. C'est toute la logique du label « Ambition réussite » (qui permettrait en outre à des Professeurs des Ecoles et à des Assistants d'éducation de participer au PPRE des collèges).

**L'Ambition scolaire est revue à la baisse, limitée à l'acquisition du socle, qui s'esquisse au travers du PPRE.**

**Remise en cause des programmes et horaires nationaux : le principal peut proposer** « des aménagements d'horaires et de programmes, proposés à l'élève avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal. »

**Risque de constitution de groupe de « besoins » ou de compétences**, en fait de niveau, pour faciliter la mise en œuvre du dispositif.

Quels moyens pour le PPRE ?

Tout porte à penser que le PPRE sera financé par un redéploiement d'heures déjà dispensées aux élèves (par exemple les 2 heures d'ATP en 6<sup>ème</sup>, l'heure dite « libre » en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>).

La combinaison au collège du socle commun, du PPRE (le soutien à l'individu se substituant pour tout ou partie à la politique des ZEP) et de l'apprentissage dès la 4<sup>ème</sup>, conduisent à la reconstitution de filières et à la multiplication des sorties avant la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>. Ces dispositions font glisser le collège vers une fonction de tri social. Le développement des bourses au mérite va dans le même sens.

## 2.2- Bourses au mérite

Source : LOI n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENX0400282L>

Décret n° 2005-1010 du 22 août 2005 modifiant le décret n° 87-32 du 23 janvier 1987 instituant le diplôme national du brevet, art. 2

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0501622D>

Ces bourses sont le **pendant du PPRE** : aux mauvais élèves le PPRE, aux plus talentueux ou doués les bourses au mérite. Créées sous Lang en 2000, et amendées par Fillon, elles s'inscrivent dans une **logique élitiste**.

### 2.2-1- Présentation :

a) Conditions d'attribution :

- avoir obtenu « de très bons résultats au brevet » : création de mentions prévue en 2006-2007.
- remplir les conditions d'attribution d'une bourse de lycée.
- engagement écrit de l'élève et de son représentant légal à poursuivre sa scolarité de façon assidue jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

b) Le complément de la bourse de lycée est d'un montant de 775,23 ? par an. Il est versé en trois fois, en même temps que la bourse de lycée.

L'obtention de cette bourse permet en outre de déroger à la carte scolaire pour le choix du lycée. **L'élève peut se voir retirer le bénéfice de ce complément de bourse s'il est en situation de redoublement ou s'il a des résultats jugés insuffisants.**

### 2.2-2- Analyse du S3 :

C'est un système à deux vitesses, inégalitaire et complètement arbitraire. On assiste à une hié-

rarchisation des plus modestes : on fait fi de toute notion de droit à l'éducation. Il n'est plus question que de **compétition entre élèves**. Cette logique établit, en creux, que **l'enseignement ne serait plus un devoir de l'État, mais un privilège à gagner**.

À en juger par l'expérience des lycées professionnels, les élèves qui obtiennent une mention « bien » ou « très bien » sont peu nombreux. Le risque est donc que très peu d'élèves de ces lycées bénéficient de bourses au mérite.

Ce système individualise les situations alors qu'il **faudrait généraliser le droit à étudier dans de bonnes conditions pour tous**.

**La notion d'effort dans le travail scolaire, ne peut se mesurer qu'en relation avec la situation des jeunes et de leurs familles** et de toutes façons « le mérite » est toujours une notion subjective.

Ces attributions de bourse au mérite ne sont pas pérennes et peuvent être remises en cause chaque année, **ce qui fragilise d'autant plus les élèves qui ne peuvent se projeter dans l'avenir**, ce qui est particulièrement injuste.

## 2.3- Note de vie scolaire

### 2-3-1- Présentation :

Art 32 : le DNB « comporte une note de vie scolaire »

- Prise en compte dans le contrôle continu au brevet 2006-2007, mais applicable à tous les niveaux (Robien va plus loin que Fillon).

- « Cette note, trimestrielle, sanctionnera le comportement et l'attitude des élèves de la sixième à la troisième. Elle serait attribuée par le principal du collège après consultation du conseiller principal d'éducation et du professeur principal de la classe.

- Critères : assiduité, respect du règlement intérieur et engagement dans la vie de l'établissement.

### 2-3-2- Analyse du S3 :

La note de vie scolaire est la marque d'une idéologie qui privilégie l'ordre et la discipline au détriment de l'acte pédagogique. Il s'agit bien d'essayer de normaliser les comportements, en ajoutant une sanction supplémentaire à l'élève qui aura déjà été puni pour avoir enfreint le règlement intérieur.

## 2.4- Découverte professionnelle

En ce qui concerne les classes à « découverte professionnelle (DP) », l'idée avancée est que trop d'élèves s'engagent dans des études géné-

rales sans avoir l'appétence ou les compétences nécessaires. La voie professionnelle est trop souvent délaissée et devient une orientation de relégation. Cette option permettrait donc de sensibiliser les élèves à ces filières professionnelles et de motiver leurs choix, ce qui entraînerait par ailleurs une élimination certaine des postes de COPSY.

Cette option s'ouvre en même temps que se ferment les 3èmes d'insertion. Dans le département du nord, il y avait 52 3ème I pour la rentrée 2005 (et c'était déjà dérogatoire), il en restera 33 pour la rentrée 2006 (toujours en dérogation et pour la dernière fois). Par contre vont s'ouvrir 152 classes DP 3 heures en collège et 6 DP 6 heures en lycée professionnel, dans un premier temps. Comment ne pas y voir un glissement des élèves d'une structure à l'autre. Les objectifs sont différents mais les élèves concernés risquent d'être les mêmes. La différence est que l'Inspection d'académie récupère 1456h par la fermeture des 3ème I pour injecter 456h pour les 152 DP3.

Linégalité est aussi liée au type d'établissement. ? des 3I se trouvaient implantées dans les collèges Rep Relev (pour 1/3 des établissements). Les DP3 seront implantées pour 1/3 dans les établissements Rep. Une bonne partie des élèves relevant de la 3ème I vont donc se retrouver dans des classes de 3ème générale ou partir vers un apprentissage précoce. Les projets d'extension de la DP3 à la classe de 4ème ne nous rassure pas sur les risques d'éviction du système scolaire.

Quant à l'existence de la DP 6 heures, il y a lieu de s'interroger et de mettre également en parallèle cette structure avec les projets d'apprentissage précoce. En effet, cette option se fera en LP (pour des élèves sortant de 4ème !) Pour dégager les 6 heures, il faudra enlever aux élèves la LV2. Comment passer le brevet des collèges dans ces conditions (les 3ème I ne pouvaient déjà pas le passer) et comment envisager des études en lycée général ou technique ?

Le Snés ne regrette pas les 3èmes I : leur mise en place s'était déjà traduite par des suppressions de moyens et la disparition des 4ème et 3ème technologiques qui elles, proposaient une véritable poursuite d'études aux élèves en grande difficulté. Les 3ème I étaient une des preuves que l'école n'arrive pas à compenser les inégalités socio-culturelles et ne permet pas à tous d'atteindre un niveau de connaissances et de culture satisfaisant. Cependant, les classes DP6, loin de régler ces inégalités, continueront à les masquer en



déplaçant le problème sur la responsabilité du choix par les élèves eux-mêmes et prolongent des réformes qui ne visent qu'à économiser des moyens au détriment des élèves en échec scolaire.

### 2.5- Plan Borloo de « cohésion sociale »

En ce qui concerne le plan de cohésion sociale, dit « plan Borloo », nous passons d'une logique de territoire défavorisé (Lycée, collège et leur secteur de recrutement) à une logique d'individu, de famille et de culpabilisation individuelle de l'échec. C'est donc à l'élève et à sa famille de se prendre en main, aidés par certains partenaires. Fait relativement récent, si la logique des Rep n'impliquait que l'Education Nationale, ce plan implique dans la gestion, d'autres partenaires (autres ministères [DDASS, DDJS], collectivités territoriales [conseil général ou régional]), mais c'est l'Education Nationale qui finance les actions des autres partenaires par redéploiement des moyens. Cela induit une logique de réussite individuelle, permettant dérogation à la carte scolaire des lycées et ségrégation positive, alors que les travers de ce système ont déjà été largement étudiés.

L'abondement de moyens à l'élève permettra aussi, à terme, de gérer tous les établissements de la même manière avec un plus pour les établissements ciblés que fréquenteront les élèves répertoriés. Ce plan permet aussi d'éclater un peu plus la gestion des personnels avec un profilage de plus en plus serré qui doit aboutir au choix par les établissements des personnels y exerçant.

## II) Pour une véritable relance de l'éducation prioritaire.

Depuis des années, on assiste à une réduction drastique des moyens dans l'académie, alors même que la situation sociale et économique est catastrophique et nécessiterait des moyens afin que le dispositif d'éducation prioritaire ne soit plus qu'un dispositif transitoire. Ces moyens ne sauraient être efficaces qu'en lien avec une politique de l'emploi ambitieuse qui est loin d'être menée par l'actuel 1er Ministre et une véritable politique de la ville visant à la mixité sociale.

Le collège se fixe l'objectif de scolariser l'essentiel de chaque classe d'âge dans le cadre d'horaires et de programmes nationaux, au sein d'un collège unique faisant une très large place à l'acquisition d'une culture commune. **Se centrer sur les apprentissages scolaires en éducation prio-**

**ritaire suppose de réels moyens pour l'Education nationale dans son ensemble.** Dans l'académie du Nord Pas de Calais, il faut tout d'abord des moyens permettant de rattraper le retard d'encadrement que nous accusons par rapport aux autres académies.

La section académique du SNES dénonce l'alibi pseudo démocratique qui tente de leurrer les enseignants, les parents et les élèves. L'objectif des décisions prises par le ministre De Robien est de casser l'ensemble du système scolaire en utilisant l'éducation prioritaire comme laboratoire de l'expérimentation et de la déréglementation dans un contexte où les moyens attribués à l'Education nationale sont en régression. **Pour le SNES, c'est le système scolaire dans son ensemble qui doit être une priorité, même si les difficultés rencontrées par les élèves et les personnels des zones ghettosées nécessitent des mesures d'urgence.**

La section académique condamne et rejette les décisions prises par le ministre De Robien car elles concentrent les mesures sur un nombre réduit d'établissements : les « collèges ambition réussite », car elles n'attribuent pas les moyens permettant la diminution réelle des effectifs et parce qu'elles se mettent en place, par redéploiement d'une dotation, déjà insuffisante dans notre académie, et au détriment des autres établissements en zone d'éducation prioritaire ou non.

Elle condamne la déréglementation s'exerçant sur les horaires d'enseignement, sur les programmes et sur les statuts des enseignants par le biais de postes à profil, de lettres de mission et de contractualisation.

Elle dénonce le passage d'une politique de zone géographique à celle de solutions individualisées visant à faire sortir les élèves en difficultés du système scolaire par l'apprentissage à 14 ans ou par des solutions mises en place hors de l'école. Elle refuse la culpabilisation des élèves des quartiers en éducation prioritaire et de leur famille.

Afin de faire face à une réelle ambition de qualification et de réussite de tous les élèves, un certain nombre de mesures quant aux conditions d'enseignement et de travail sont indispensables :  
- une réelle mise en place de moyens permettant la prévention de l'échec scolaire dès la maternelle et le primaire notamment par des effectifs allégés

- un abaissement des effectifs : maximum 20

élèves par classe

- les moyens en HP d'organiser le rattrapage, les dédoublements et les travaux en petits groupes  
- la prise en compte de la pénibilité du travail par l'abaissement du maximum horaire des différentes catégories de personnel : - 3 heures pour les enseignants, arrêt de l'imposition de l'HSA et des HSE

- intégration du temps de concertation dans les services pour favoriser le travail en équipe, les rencontres avec les parents.

- un CPE pour 250 élèves, deux en éducation prioritaire

- le retour au recrutement de MI SE en nombre suffisant : un pour 100 élèves

- des locaux soignés et à côté des salles de classe, de salles d'études et de locaux pour les activités de club du FSE

- le recrutement d'enseignants documentalistes en nombre suffisant travaillant dans des CDI dignes de ce nom

- des personnels médicaux et sociaux qualifiés qui puissent travailler dans l'établissement avec les équipes pédagogiques et éducatives.

C'est dans ces conditions qu'un travail d'équipe pédagogique et éducatif peut se développer et permettre la réussite des élèves en grande difficulté.

**Le système scolaire doit garder l'ambition d'amener tous les élèves d'une classe d'âge au niveau bac.**

Le collège doit garder pour mission d'assurer la transmission d'une culture commune de bon niveau, garantie d'une insertion sociale et culturelle, et doit permettre à chaque élève de suivre des études dans une des trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle). Pour atteindre ce but, les élèves de l'éducation prioritaire ont besoin de :

- personnels qualifiés et recrutés dans le respect de leur statut,

- personnels formés à la difficulté scolaire, et soutenus par la hiérarchie quand ils sont confrontés à la violence, qui sans être uniquement rencontrée en éducation prioritaire en est un élément ,

- programmes et d'horaires nationaux,

**Une véritable politique éducative qui a l'ambition de faire réussir tous les élèves doit s'attaquer aux ghettos scolaires :**

- la carte scolaire ne doit pas relever des collectivités locales, sujettes aux pressions électorales,

pour impulser une mixité sociale et une réelle diversité de l'offre d'enseignement dans tous les établissements notamment au niveau des options

-les dérogations doivent être strictement limitées et non encouragées

-l'enseignement privé doit être nationalisé

-la gratuité doit être réalisée, les fonds sociaux abondés

-le nombre de bourses d'état doit augmenter avec pour seuls critères, des critères sociaux

Le congrès se prononce pour une terminologie unique de désignation de l'éducation prioritaire sur la base de critères objectifs, sociaux, et scolaires, nationaux et transparents avec un alignement des conditions de travail et de service les plus favorables, et avec affectation de personnels.

### Education prioritaire / Annexe

-Pas d'études statistiques sur les effets de la réforme (relance) de 1998.

-Etude sur les élèves entrés en 6<sup>ème</sup> en 1995 :

♦ A l'école primaire 1/3 des collégiens de ZEP ont redoublé à l'école élémentaire contre 2/10 hors ZEP.

♦ Niveau en français et en mathématiques : à l'entrée en 6<sup>ème</sup> : 42,5% des élèves de ZEP sont dans les 25% d'élèves les plus faibles contre 20% hors ZEP.

♦ Réussite au brevet des collèges : ZEP : 79,9%, hors ZEP : 89%.

♦ Parcours au lycée : obtention du baccalauréat général ou technologique :

	Elèves ayant été en ZEP	Elèves hors ZEP
Ensemble :	82,1%	88,8%
Dont sans redoublement :	46,7%	58,3%
Avec redoublement :	35,4%	30,5%

Vote : 39 voix pour, 3 abstentions

# Schéma régional des formations

**Rapporteurs : Georges Bouchart, Jean-Marc Châtelet, Michel Mary, Catherine Piecuch, Frédérique Rolet, Gilles Surplie**

**P**réalablement à l'élaboration d'un Schéma Régional des Formations, le SNES rappelle son attachement à un service public d'éducation, ce qui n'empêche nullement, au niveau régional, l'expression démocratique des besoins en formation du second degré (LEGT et LP), c'est-à-dire le schéma des formations.

Le SNES dénonce les tentations et projets, dans le cadre de la construction européenne, de régionalisation des formations. Il estime par ailleurs nécessaire de réfléchir à la mise en place d'un grand

service public de formation continue et d'insertion à l'emploi

C'est à partir de ces orientations que le SNES fait les propositions suivantes :

- Equilibre entre les trois voies.
- Cohérence et continuité de l'offre du service public de formation pour tous les jeunes, dans l'objectif de l'élévation du niveau général de formation de tous.
- Développement des enseignements technologiques, qui ne doivent pas être étroitement adaptés aux besoins immédiats des entreprises.
- Attachement aux diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives.
- Un Plan Prévisionnel des Investissements (PPI), concret, avec une programmation précise et datée dans la modernisation des locaux, des grands équipements et dans la rénovation des bâtiments existants, obligation légale à laquelle la Région se soustrait depuis plusieurs années.

### Les lois de décentralisation

Les lois de décentralisation, dans leurs déclinaisons successives ont donné des responsabilités accrues aux régions pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de formation.

- Les lois de décentralisation de 1983 et 1985 obligent à l'élaboration d'un schéma prévisionnel des formations comprenant les formations des collèges, des lycées, des établis-

sements de formation spéciale, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole.

- La loi quinquennale de 1993 donne compétence aux régions sur la formation continue des 16-26 ans, la compétence restant aux Recteurs en matière de fermetures et ouvertures en formation initiale. Le Plan Régional Des Formations Pour les Jeunes a été étendu aux adultes du fait de la loi sur la démocratie de proximité d'où l'instauration des Plans Régionaux Des Formations. La région a désormais la compétence essentielle en matière d'apprentissage et de formation continue des jeunes et des adultes. En matière de lycée, la compétence est limitée aux constructions, rénovations, entretiens et crédits de fonctionnement. La région doit élaborer un schéma des formations, adopté pour 5 ans, articulé à un plan régional de développement de la formation professionnelle des jeunes ; à ces deux documents doit être annexé un Plan Prévisionnel des Investissements (PPI). Ce transfert, fort heureusement, n'est pas total. L'Éducation nationale est toujours un service public national ; l'État définit les objectifs de l'enseignement, les filières d'enseignement, les contenus, les programmes et les horaires.
- Les lois Raffarin qui donnent à la Région des compétences élargies y compris en matière de formation professionnelle initiale.

### Les schémas de 1988 et 1995 : des élaborations différentes

- **Le premier schéma de 1988**

Le premier schéma des formations a été élaboré en 1988. L'objectif général était celui fixé par le ministre J.P. Chevènement de faire atteindre au niveau IV (celui du baccalauréat) 80 % d'une classe d'âge. Or, le PPI d'application proposé par la Région ne prévoyait en cinq ans que la construction de quelques lycées professionnels

!...Ce schéma a fait l'objet d'une étude sérieuse basée sur des documents fouillés provenant du Rectorat. Il a été accompagné d'un programme prévisionnel des investissements (PPI). L'action, souvent du seul SNES, au niveau académique et des bassins, a permis d'obtenir la construction de plusieurs lycées généraux et technologiques. Un tableau de bord suivait la réalisation de ce plan.

#### • Le second schéma de 1995-2000

Le second schéma des formations aurait dû voir le jour en 1993. Il n'a été élaboré qu'en octobre 1995. Le schéma régional des formations de 1995 avait fixé des objectifs très en retrait par rapport à ceux de 1988.

1<sup>er</sup> objectif : faire atteindre le niveau IV à 70 % (et non plus 80 %) d'une classe d'âge (comme au niveau national) en développant les filières technologiques et professionnelles.

2<sup>ème</sup> objectif : faire une large place aux différentes formations par alternance autour des 25 pôles de formation, en développant des contrats d'objectifs par branches professionnelles et les formations de spécialisation et d'adaptation à l'emploi, c'est-à-dire s'adapter aux besoins des entreprises.

3<sup>ème</sup> objectif : ne laisser aucun jeune sans formation qualifiante en évitant la marginalisation d'une partie d'entre eux en mettant en place des parcours de formation professionnelle individualisés et en expérimentant des espaces polytechnologiques. Suivent deux autres objectifs : favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de l'Eurorégion (Région du Nord- Pas-de-calais, le Kent anglais et le Hainaut belge) et favoriser les projets locaux d'éducation. Pour ce second schéma il n'y avait pas de PPI, le contrat de plan état - région en faisait office. Nous avons condamné cette absence de PPI.

#### • Le prochain schéma

Désormais, la région a en charge l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues, l'apprentissage, l'enseignement agricole et, depuis le second schéma, les formations post-baccalauréat (BTS), les formations sanitaires et sociales et les formations artistiques, le schéma régional concerne donc toutes ces formations.

Un troisième schéma régional aurait dû voir le jour en 1998, il est seulement en gestation.

### Les enjeux d'un schéma régional des formations

Force est de constater que la décentralisation a accentué les inégalités et les déséquilibres entre les bassins les départements et les régions... Il faut donc :

- Aboutir rapidement à un schéma ambitieux.
- Réaffirmer les objectifs d'élévation de qualification de tous les jeunes de notre région. Au minimum les objectifs quantitatifs de 1993.
- Exiger que les moyens humains et financiers soient inscrits au budget de la nation pour rééquilibrer la situation de notre académie sans redéploiement. La baisse démographique sert de prétexte à baisser les moyens et cache la réalité qui est celle de la réduction de l'accès des jeunes aux diverses voies de formations.
- Une élaboration qui doit être démocratique : depuis la fin de ce schéma, en dépit des demandes réitérées de la FSU, aucune discussion sérieuse n'a eu lieu sur l'élaboration d'un nouveau schéma. Le calendrier des réunions organisées par la Région dans les bassins n'a été connu qu'au dernier moment comme s'il s'agissait de court-circuiter la 1<sup>ère</sup> représentation des personnels de l'Education; dans le même temps, l'orientation de la Région déclinée dans plusieurs documents, laisse planer de fortes inquiétudes : la baisse démographique est actée comme une tendance lourde sans objectif volontariste d'élévation des qualifications, la volonté de développer l'apprentissage, inférieur à la moyenne nationale (12% des jeunes de la région sortent de l'apprentissage contre 16% au niveau national) est clairement affirmée. L'offre de formation pour traduire les demandes et besoins des jeunes, demandeurs d'emplois, salariés et personnels du système public d'éducation doit être élaborée démocratiquement et passer par plusieurs phases de consultations et de confrontations. Il s'agit de prendre en compte les inégalités territoriales, de dépasser une vision trop adéquationniste des relations formations / emploi, de penser les liens formation initiale, insertion, formation continue, VAE, d'articuler les objectifs nationaux et les spécificités régionales telle l'importante implantation de LP et de lycées techniques dans l'académie de Lille. Il est donc urgent d'établir le bilan bassin par bassin de toute l'offre de formation, en finir avec les déséquilibres, préserver et déve-

lopper la filière technologique

- Traduire cette volonté dans un Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) (ex : internats, CDI, équipements sportifs, salles d'étude, foyers, ...) Ceci passe par l'action de tout le syndicat - et la section d'établissement y joue un rôle essentiel -pour combattre ce que semble être la réflexion de la région qui considère que le schéma peut être repoussé encore et que le PPI n'est pas nécessaire, qu'en fait une gestion année par année est préférable. La volonté réaffirmée « d'ouvrir les lycées » dans lesquels l'enseignement sur des bases réglementaires nationales visant à qualifier et former ne serait plus au centre de l'activité doit tout particulièrement nous alarmer sur le nouveau rôle que l'on veut faire jouer aux investissements passés et futurs.

### Le précédent schéma : quel bilan ?

#### • Évolution des taux d'accès au niveau IV

Si le taux d'accès au niveau IV a peu progressé en France, il a, en revanche, reculé dans l'Académie de Lille. Pour la région Nord/Pas-de-Calais, touchée par la crise et par une certaine paupérisation, les effets sont catastrophiques. La région Nord/Pas-de-Calais partage les derniers rangs avec la Picardie et le Limousin.

#### • La part des bacheliers dans une génération a diminué entre 1993 et 2005

Si le taux de réussite au baccalauréat a progressé en France entre 1993 et 2005 passant de 71,9 % à 80,2 %, la progression est encore plus sensible pour l'Académie de Lille avec 76,8 % de taux de réussite en 2003 contre 67,4 % en 1993 même si Lille occupe toujours les derniers rangs avec les Académies d'Amiens, de Rouen et de Créteil. Or, en dépit de ces taux de réussite, la part des baccalauréats dans une génération diminue, toutes séries confondues. Plusieurs phénomènes sont à pointer. Il y a un recul général de la part des bacheliers dans une classe d'âge entre 1995 et 2002, mais alors qu'au niveau national il y a une relative stabilité de 2002 à 2005, le recul à Lille persiste et même s'amplifie.

Les enseignements technologiques dans l'académie de Lille sont en recul continu et nullement compensés par le baccalauréat professionnel qui lui-même cède du terrain. Ces phénomènes sont graves, les voies technologiques

et professionnelles contribuaient à augmenter le nombre de bacheliers depuis 1985, leur recul fruit des politiques mises en oeuvre conduit à une déqualification sévère des jeunes. Entre 1993 et 2003 l'écart s'accroît.

#### • Le retard apparaît dès le collège

Une analyse des compétences générales des élèves de 3<sup>ème</sup> réalisée par le ministère de l'Éducation Nationale, situe le niveau de l'Académie de Lille à l'avant dernier rang des académies juste avant la Corse, l'écart avec la moyenne nationale étant de 11 points.

Cette situation éclaire la stagnation, voire la baisse de la part des élèves de 3<sup>ème</sup> qui accèdent en 2<sup>ème</sup> générale et technologique. La baisse des effectifs sur laquelle on s'appuie pour supprimer les postes n'est pas que démographique, elle résulte d'une baisse générale d'accès dans les formations générales et technologiques. La suppression des moyens tend à aggraver ces reculs. Il faudrait par ailleurs relever les disparités entre les bassins : celui de Lille atteint la moyenne nationale alors que Maubeuge et Lens sont très en dessous.

#### Ce retard de qualification qui concerne également les voies générales scientifiques ampute gravement les capacités de la région à se doter de cadres qualifiés dont elle a besoin.

Si l'on compare aux objectifs du schéma de 1995, on constate que non seulement l'objectif des 70% d'une classe d'âge s'éloigne de plus en plus, mais qu'il y a un glissement vers le bas de toutes les formations, notamment au niveau technologique et professionnel.

**La dépense du ministère par élève du 1<sup>er</sup> au 2<sup>nd</sup> degré est moins élevée dans l'Académie de Lille que dans la moyenne nationale, la Région ne compensant que très partiellement cet état de fait.**

#### L'élaboration du nouveau schéma

La méthode : Malgré les demandes réitérées par Le SNES et la FSU dans les instances et lors d'audiences avec les membres de l'exécutif fédéral, la Région a tardé à mettre en chantier un nouveau schéma et a difficilement tenu le calendrier annoncé au premier trimestre de l'année scolaire 2005-06 . Un premier forum s'est tenu le 27 février 2006 ; le CAEN était consulté le lende-

main ; les réunions se tiennent dans les bassins actuellement autour de quelques axes de propositions ; des contributions sont sollicitées et un point d'étape sera fait vers la mi-mai . Le Président ayant fait connaître son souhait de « boucler » le projet pour la fin de l'année scolaire. Les orientations de la Région : faire en sorte qu'elles soient ambitieuses et rejettent les fausses solutions

#### • La fausse solution de l'apprentissage :

L'apprentissage développé dans la région est de niveau V ou infra V. Il est peu développé et en recul depuis plusieurs années. Au contraire, la montée de l'apprentissage post bac se développe mais ne concerne pas les jeunes sortant sans qualifications. Il ne mène pas davantage à l'emploi. Or, au niveau CAP-BEP (celui que le gouvernement veut développer par la voie de l'apprentissage dès 14 ans), les chances de trouver un emploi non-aidé sont plus faibles dans l'Académie que dans la moyenne nationale. En prenant l'indice 1, moyenne nationale (soit 64,8 d'apprentis en emploi non-aidé) l'indice académique est inférieur à 0,90.

#### • Les dispositifs de remédiation sociale :

On connaît la spécialisation de notre région dans ce domaine ; plus les résultats du système éducatif glissent vers le bas, plus ce secteur se développe avec une efficacité plus que discutable et un coût sans cesse croissant. La formation continue est d'autant plus efficace et profitable que le niveau de diplôme acquis en formation initiale est élevé.

#### • La Formation « tout le long de la Vie » et la VAE

Le dispositif Validation des Acquis de l'Expérience concerne très peu les bas niveaux de qualification. Il est d'autant plus efficace que le travailleur demandeur de VAE possède une qualification attestée par un diplôme. La reconnaissance du diplôme est facilitée par un parcours structuré prenant appui sur les savoirs initiaux. A cette condition, l'intégration des acquis de l'expérience se révélera d'autant plus fructueuse qu'elle s'ancrera sur des formations initiales ambitieuses.

#### • Le lycée des métiers : le palliatif incapable de traiter les enseignements techniques

Si le concept « lycée des métiers » amène à lier un lycée à un type d'entreprise en se basant sur les possibilités d'insertion, il ne traduit alors que la volonté de répondre de manière adéquat-

niste aux besoins d'emplois définis par le seul patronat. Cette stratégie conduirait de fait à la disparition des voies de formations technologiques et professionnelles et donc de nombreux établissements placés dans des secteurs géographiques délaissés voire rejetés par les politiques gouvernementales ou patronales. Quelle formation initiale, dans ce cas, pour les élèves de ces secteurs ?

**Il convient d'y opposer une conception autre dans laquelle l'ensemble des formations d'un établissement ou de plusieurs répondent aux besoins de qualification des jeunes. L'acquisition des savoirs associés à ces qualifications peut être liée aux activités industrielles existantes à proximité. Cette démarche permet la liaison avec l'entreprise avec une volonté de transfert de compétences mais ouvre à la qualification du plus grand nombre et à la préparation de la relève industrielle dont tant de bassins de notre région ont besoin.**

• Dans l'articulation universitaire LMD, quel sera le devenir des sections BTS et par là même des sections STI au sein des EPLE ?

#### Quel travail des S1, S2 et S3 dans la période ?

Il y a, d'une part, nécessité de déterminer précisément les besoins par bassin. Pour cela l'enquête proposée par le S3 avant les congés de février reste d'actualité, aide à faire un bilan et doit être retournée . L'ensemble de ces enquêtes, complétées par les interventions des représentants du SNES dans les réunions de bassin , constituera la contribution de la section académique du SNES de Lille au débat sur le schéma des formations. Des réunions , impulsées par les responsables de BEF doivent se tenir sur le sujet. Il y a d'autre part nécessité impérieuse d'insister sur l'apport de la voie technologique pour les jeunes, le service public d'éducation, la Région et sa forte identité industrielle. Mais une voie technologique réelle, voie de réussite, avec des contenus suffisamment professionnalisés et des filières identifiées.